

N° 316

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Annexe au procès-verbal de la séance du 1er avril 2009

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires économiques (1) à la suite d'une mission effectuée au Japon du 10 au 17 septembre 2008,

Par MM. Jean-Paul EMORINE, Pierre HÉRISSEON, Dominique BRAYE, Adrien GIRAUD, Daniel REINER et Jean DESESSARD,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : M. Jean-Paul Emorine, *président* ; MM. Gérard César, Gérard Cornu, Pierre Hérisson, Daniel Raoul, Mme Odette Herviaux, MM. Marcel Deneux, Daniel Marsin, Gérard Le Cam, *vice-présidents* ; M. Dominique Braye, Mme Elisabeth Lamure, MM. Bruno Sido, Thierry Repentin, Paul Raoult, Daniel Soulage, Bruno Retailleau, *secrétaires* ; MM. Pierre André, Serge Andreoni, Gérard Bailly, Michel Bécot, Joël Billard, Claude Biwer, Jean Bizet, Yannick Botrel, Martial Bourquin, Jean-Pierre Caffet, Yves Chastan, Alain Chatillon, Roland Courteau, Jean-Claude Danglot, Philippe Darniche, Marc Daunis, Denis Detcheverry, Mme Évelyne Didier, MM. Philippe Dominati, Michel Doublet, Daniel Dubois, Alain Fauconnier, François Fortassin, Alain Fouché, Adrien Giraud, Francis Grignon, Didier Guillaume, Michel Houel, Alain Houpert, Mme Christiane Hummel, M. Benoît Huré, Mme Bariza Khiari, MM. Daniel Laurent, Jean-François Le Grand, André Lejeune, Philippe Leroy, Claude Lise, Roger Madec, Michel Magras, Hervé Maurey, Jean-Claude Merceron, Jean-Jacques Mirassou, Jacques Muller, Robert Navarro, Louis Nègre, Mme Jacqueline Panis, MM. Jean-Marc Pastor, Georges Patient, François Patriat, Philippe Paul, Jackie Pierre, Rémy Pointereau, Ladislav Poniatowski, Marcel Rainaud, Charles Revet, Roland Ries, Mmes Mireille Schurch, Esther Sittler, Odette Terrade, MM. Michel Teston, Robert Tropeano, Raymond Vall.

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| INTRODUCTION | 5 |
| I. UN DÉVELOPPEMENT AUJOURD'HUI ENTRAVÉ PAR DE LOURDES CONTRAINTES | 7 |
| A. DES FREINS STRUCTURELS DIFFICILEMENT SURMONTÉS | 7 |
| 1. <i>Des handicaps géographiques majeurs</i> | 7 |
| 2. <i>Le poids de l'histoire et des traditions</i> | 8 |
| 3. <i>Une démographie marquée par le vieillissement</i> | 9 |
| 4. <i>Un pouvoir politique faible</i> | 11 |
| 5. <i>Un trend de croissance limité entre les crises</i> | 12 |
| 6. <i>Une inertie inquiétante devant la dette publique</i> | 13 |
| 7. <i>Une ouverture faible vers l'extérieur</i> | 14 |
| 8. <i>La remise en cause d'un modèle social éprouvé</i> | 14 |
| B. UNE ÉCONOMIE FORTEMENT AFFECTÉE PAR LA CRISE | 16 |
| 1. <i>Des indicateurs virant au rouge</i> | 16 |
| 2. <i>Une baisse des exportations non relayée par la consommation interne</i> | 17 |
| 3. <i>La fragilisation du secteur financier</i> | 18 |
| 4. <i>Un renforcement du yen pénalisant les exportations</i> | 18 |
| 5. <i>La dégradation du marché de travail</i> | 19 |
| II. UN PAYS DEMEURANT TOUTEFOIS LA DEUXIÈME ÉCONOMIE MONDIALE | 20 |
| A. UN GÉANT ÉCONOMIQUE ENCORE PERFORMANT | 20 |
| 1. <i>Une économie productrice de richesses</i> | 20 |
| 2. <i>Le maintien d'importants excédents courants</i> | 20 |
| 3. <i>Une réaction affirmée face à la crise</i> | 21 |
| 4. <i>Une forte intégration régionale</i> | 22 |
| B. UN SECTEUR PRIMAIRE INÉGALEMENT DÉVELOPPÉ | 22 |
| 1. <i>L'agriculture</i> | 23 |
| a) <i>Un secteur marginal dans l'économie nationale</i> | 23 |
| b) <i>Un recours massif à des produits d'importation</i> | 24 |
| c) <i>Des structures et une politique agricoles en évolution</i> | 25 |
| 2. <i>La pêche et l'aquaculture</i> | 25 |
| a) <i>Un secteur professionnel en déclin</i> | 26 |
| b) <i>Une baisse de la production, des importations et de la consommation</i> | 26 |
| c) <i>Une politique de la pêche orientée vers l'environnement et la restructuration</i> | 27 |
| 3. <i>Le secteur de l'énergie</i> | 28 |
| a) <i>Un haut degré de dépendance énergétique</i> | 28 |
| b) <i>Une diversification progressive du bouquet énergétique</i> | 29 |
| c) <i>Une montée en puissance progressive des énergies renouvelables</i> | 30 |
| d) <i>Un processus de déréglementation déjà ancien</i> | 31 |
| C. UNE PRÉÉMINENCE DANS LES SECTEURS DE POINTE | 31 |
| 1. <i>La microélectronique</i> | 32 |
| 2. <i>La robotique</i> | 33 |
| 3. <i>Les technologies de l'information et de la communication</i> | 33 |
| 4. <i>Les réseaux audiovisuels</i> | 34 |
| 5. <i>Le marché des jeux vidéos</i> | 35 |
| 6. <i>Les énergies renouvelables : l'exemple des transports à hydrogène</i> | 35 |

| | |
|---|-----------|
| D. UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INNOVATION..... | 36 |
| 1. Des efforts massifs de recherche et développement | 36 |
| 2. Un appui institutionnel au développement technologique..... | 37 |
| 3. Un capital risque favorable aux start up | 38 |
| a) L'intégration entre recherche théorique et débouchés industriels | 38 |
| b) Des moyens de financement massifs en capital risque | 39 |
| 4. Un soutien résolu aux PME..... | 40 |
| 5. Des dispositifs d'incubation des entreprises très développés..... | 40 |
| a) L'exemple de la pépinière d'entreprises Techno wing d'Ota..... | 41 |
| b) L'exemple du cluster des sciences de la vie à Kobe..... | 42 |
| III. DES ÉCHANGES BILATÉRAUX FRANCE-JAPON RESTANT À DÉVELOPPER | 43 |
| A. DES RELATIONS FRANCO-JAPONAISES DÉSÉQUILIBRÉES AU PROFIT DU JAPON..... | 43 |
| 1. Des liens commerciaux insuffisamment développés entre la France et le Japon..... | 43 |
| 2. Une balance du commerce extérieur français déficitaire au profit du Japon..... | 43 |
| 3. Des investissements français au Japon importants mais une présence encore limitée | 44 |
| 4. Une présence japonaise en France conséquente | 45 |
| B. UNE ÉCONOMIE ENCORE PROTÉGÉE PAR DE NOMBREUSES BARRIÈRES | 45 |
| 1. Les obstacles tarifaires | 46 |
| 2. Les obstacles non tarifaires..... | 46 |
| C. UN MARCHÉ POTENTIELLEMENT IMPORTANT RESTANT À EXPLOITER POUR NOS ACTEURS NATIONAUX | 48 |
| 1. La bonne image de la France au Japon..... | 48 |
| 2. Des relations franco-japonaises à nouveau stimulées | 49 |
| 3. Des opportunités de développement à saisir..... | 50 |
| ANNEXE I COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION..... | 53 |
| ANNEXE II PERSONNES AUDITIONNÉES | 55 |
| ANNEXE III PROGRAMME DE LA MISSION..... | 57 |

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des missions d'information à l'étranger organisées chaque année par votre commission, une délégation de six sénateurs, présidée par son président, M. Jean-Paul Emorine, s'est rendue au Japon du 9 au 17 septembre 2008 afin d'étudier la situation économique de l'archipel, ses secteurs de développement privilégiés et les conditions d'un partenariat renforcé avec notre pays.

L'année 2008 se prêtait particulièrement à ce déplacement, puisqu'elle correspondait au 150^{ème} anniversaire des relations diplomatiques franco-japonaises. Celui-ci, qui a donné lieu à « l'année du Japon en France », a été marqué par des visites officielles croisées, ainsi que par l'organisation de très nombreuses manifestations commémorant les liens unissant les deux Etats.

Pays insulaire à l'extrême est de l'Asie, le Japon continue de fasciner l'Occident par ses contrastes uniques. Demeurant officiellement le dernier empire au monde, le « pays du soleil levant », selon l'origine étymologique du mot « Japon », offre en effet le visage d'une nation qui, tout en connaissant un régime démocratique et en étant marquée par l'hyper technologie, a conservé une culture et des modes de vie issus d'un régime féodal dont la disparition officielle ne date que d'un siècle et demi, avec la restauration Meiji de 1868.

Peu doté en ressources naturelles, contraint par une géographie limitant son développement sur une partie réduite de son territoire, le Japon a su, au lendemain de la défaite de 1945, faire preuve d'une inventivité et d'un esprit d'innovation sans comparaison dans le monde occidental pour passer en une cinquantaine d'années au rang de deuxième puissance économique mondiale.

Ce développement extraordinaire, que le Japon a pris soin de mener en se protégeant du reste du monde, a été possible grâce à certains traits caractéristiques : un capital humain important, une coopération étroite entre l'État et les entreprises, une production tournée vers les marchés extérieurs, une éthique rigoureuse du travail ou encore une grande maîtrise des technologies de pointe.

Le « miracle japonais » n'a pas survécu, cependant, aux excès boursiers et immobiliers qui l'ont accompagné, le pays plongeant dans les années 90 dans un long cycle de déflation dont il n'a commencé de sortir que fin 2002, pour mieux y retomber avec la survenance de l'actuelle crise économique.

Si le modèle de croissance « à la japonaise », tant admiré dans l'après-guerre, est aujourd'hui fragilisé, le pays conserve de nombreux atouts pour se relever. « On apprend peu par la victoire, mais beaucoup par la défaite », dit un proverbe japonais. Nul doute que cette maxime puisse être transposée de l'art de la guerre à celui de la gestion économique.

Durant la semaine passée dans les deux principales villes de l'archipel, Tokyo et Kyoto, ainsi que dans leur grande périphérie, la délégation a ainsi pu constater l'avance conservée par le Japon en matière d'innovation technologique et de soutien aux productions à valeur ajoutée.

La rencontre de nombreux acteurs, politiques et économiques, japonais et français, et la visite de plusieurs sites industriels lui ont également permis de mesurer les potentialités de développement encore fort nombreuses pour nos entreprises dans ce pays qu'elles négligent trop souvent au profit de marchés sans doute plus dynamiques à court terme, mais également plus incertains sur le temps long.

A travers le bilan de son déplacement, votre délégation a souhaité dresser un panorama de l'économie japonaise, en mettant en balance ses faiblesses et ses atouts, puis s'intéresser aux relations croisées entre nos deux pays, en soulignant l'importance de leurs marges de progrès.

I. UN DÉVELOPPEMENT AUJOURD'HUI ENTRAVÉ PAR DE LOURDES CONTRAINTES

Le Japon, caractérisé par un régime féodal jusqu'au milieu du XIX^e siècle, a connu depuis un développement d'une intensité et d'une rapidité rares, et fait aujourd'hui partie du « club » des grands pays industrialisés. Cependant, sa croissance, qui inquiétait les pays occidentaux jusque dans les années 80, a depuis « calé » et laissé place à une quasi atonie dont la crise actuelle risque d'exacerber les effets sur les plans économique et social.

A. DES FREINS STRUCTURELS DIFFICILEMENT SURMONTÉS

1. Des handicaps géographiques majeurs

Couvrant une superficie de 377.000 km²¹, le Japon est un **archipel** de l'océan Pacifique nord s'étirant sur 3.000 km de long. Il est composé d'un chapelet d'environ 4.000 îles, dont les quatre principales² représentent toutefois 99 % du territoire national.

Outre cet étirement et cet éparpillement, le Japon doit composer avec un **relief très accidenté** ne laissant que peu de place à la plaine. Il est en effet essentiellement formé de chaînes montagneuses³ et volcaniques, qui représentent 85 % du territoire, et se trouve situé sur une zone de subduction de quatre plaques tectoniques. Cette physionomie très particulière influe directement sur plusieurs de ses traits caractéristiques.

Tout d'abord, la majeure partie de ses 127 millions d'habitants et de son activité est concentrée sur une partie mineure du territoire, entraînant des **phénomènes d'urbanisation et de concentration** sans équivalent sur la planète. Votre délégation a ainsi pu constater que l'axe Tokyo-Kyoto, long d'environ 500 km et parcouru par le train à grande vitesse *Shinkansen*, était urbanisé de façon ininterrompue⁴. En résultent des effets indirects dommageables comme, par exemple, un encombrement des axes de transport, une pollution chronique ou un coût particulièrement élevé du foncier et de l'immobilier.

¹ Contre 550.000 pour la France.

² Hokkaido, au nord ; Honshu, l'île principale et centrale ; Shikoku, au sud-est ; et Kyushu, au sud.

³ Dominées par le Mont Fuji, à 3.776 m d'altitude.

⁴ Dans la capitale, Tokyo, la densité atteint plus de 5.000 habitants par km².

Ensuite, le développement économique ne peut guère être envisagé de façon extensive. Ceci explique la **faiblesse du secteur primaire**, la superficie cultivable étant inférieure à 78.000 km², soit moins du quart de la superficie totale. Le Japon a donc dû axer son développement sur des activités intensives, économes en espace.

Enfin, le Japon est marqué par une **activité sismique intense**. Des milliers de secousses telluriques sont ressenties chaque année, dont certaines ont fait plusieurs milliers de victimes¹. Par ailleurs, les forts tremblements du plancher sous-marin génèrent des raz-de-marée, ou *tsunamis*. De puissants typhons peuvent également survenir à certaines saisons. Ces données naturelles impliquent des contraintes importantes en termes de construction, d'urbanisme et de transport.

2. Le poids de l'histoire et des traditions

Tant l'histoire du Japon que la spécificité de son univers symbolique expliquent un relatif isolement à l'égard d'un monde occidental, avec lequel il partage cependant de nombreux traits communs.

Le Japon a longtemps été régi par un **système féodal**, et connaît encore un régime impérial². Si les empereurs étaient les dirigeants symboliques, le véritable pouvoir était le plus souvent tenu par les puissants nobles de la Cour, régents ou *shoguns*. Cette organisation politique s'est longtemps doublée d'un repli du pays sur son **insularité**, jusqu'à ce que les Etats-Unis le forcent à s'ouvrir à l'Occident au milieu du XIX^e siècle et que la restauration Meiji³ de 1868 mette en œuvre de nombreuses réformes.

Il résulte aujourd'hui de ce développement autocentré une propension du Japon à faire preuve d'un certain **protectionnisme** dans ses stratégies économique et commerciale. Le taux d'ouverture du Japon est ainsi d'environ 10 %⁴, ses importations étant très largement inférieures à ses exportations. L'utilisation de la monnaie nationale⁵ par la banque centrale japonaise, ou encore l'usage de sa sur-épargne pour financer la dette publique des Etats-Unis tout en restant assez fermé aux fonds étrangers, témoignent également de ce repli. Celui-ci est inattendu pour un pays relativement « petit » qui, en tant que tel, devrait normalement être plus ouvert que la moyenne aux échanges pour compenser l'exiguïté de son marché intérieur.

L'univers symbolique du Japon et la sociologie des comportements renforcent l'aspect d'isolement que l'histoire du pays a façonné. La **langue japonaise**, radicalement différente des langues occidentales, peut constituer un

¹ 6.437 morts et 43.792 blessés pour le séisme de Kobe en 1995.

² Il reste même le dernier pays au monde à vivre officiellement sous un régime impérial.

³ Dynastie sous laquelle continue de vivre le Japon.

⁴ Contre plus de 30 % pour la France.

⁵ Le yen.

obstacle aux échanges, surtout dans la mesure où, comme a pu le constater la délégation, l'anglais est très peu parlé au Japon, y compris parmi les catégories socioprofessionnelles élevées.

Par ailleurs, la **mentalité japonaise** est teintée d'un certain conservatisme, en dépit des convulsions profondes qui ont bouleversé, au cours de l'après-guerre, les institutions et les valeurs traditionnelles. Les rapports interindividuels, marqués par une extrême déférence à l'égard d'autrui et un respect exacerbé des convenances, se caractérisent également par une certaine difficulté à communiquer, de l'aveu des japonais eux-mêmes. Les relations hommes-femmes sont rendues problématiques par la crainte de l'autre, laquelle incite également de nombreux jeunes à se replier sur le monde virtuel du numérique. Enfin, si le sens absolu du devoir du salarié japonais vis-à-vis de son entreprise, ainsi que le respect de la hiérarchie élevé au rang de vertu, peuvent constituer un avantage, ils sont également sources de faiblesse dans une société moderne où, de plus en plus, l'esprit d'initiative et d'adaptation sont valorisés dans le champ économique.

En contrepoint, la société japonaise –en apparence du moins, si l'on songe à l'existence d'importants groupes de criminalité organisée, les fameux *yakuza*– semble **étrangère à toute violence**. Les relations interpersonnelles sont marquées par une extrême politesse et par un profond respect d'autrui. Et le taux de délits est un des plus bas au monde. Ainsi, malgré la récession économique et la montée du chômage, le nombre d'affaires traitées par la police japonaise a diminué de 4,7 % en 2008 par rapport à l'année précédente, soit la sixième année consécutive de baisse. Il en résulte un réel sentiment de sécurité, à toute heure et en tout lieu.

3. Une démographie marquée par le vieillissement

Le Japon connaît un vieillissement accéléré de sa population, dont les conséquences économiques et sociales sont extrêmement préoccupantes.

Le pays est le **champion du monde de la longévité**. Il compte plus de 35.000 centenaires, une population dont le taux augmente de 13 % tous les ans. L'espérance de vie est, en moyenne, de quatre ans plus élevée que celles des européens ou des américains avec 86 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes¹. Avec un taux de fécondité de 1,34 enfant par femme², le pays se situe largement sous le seuil de renouvellement des générations.

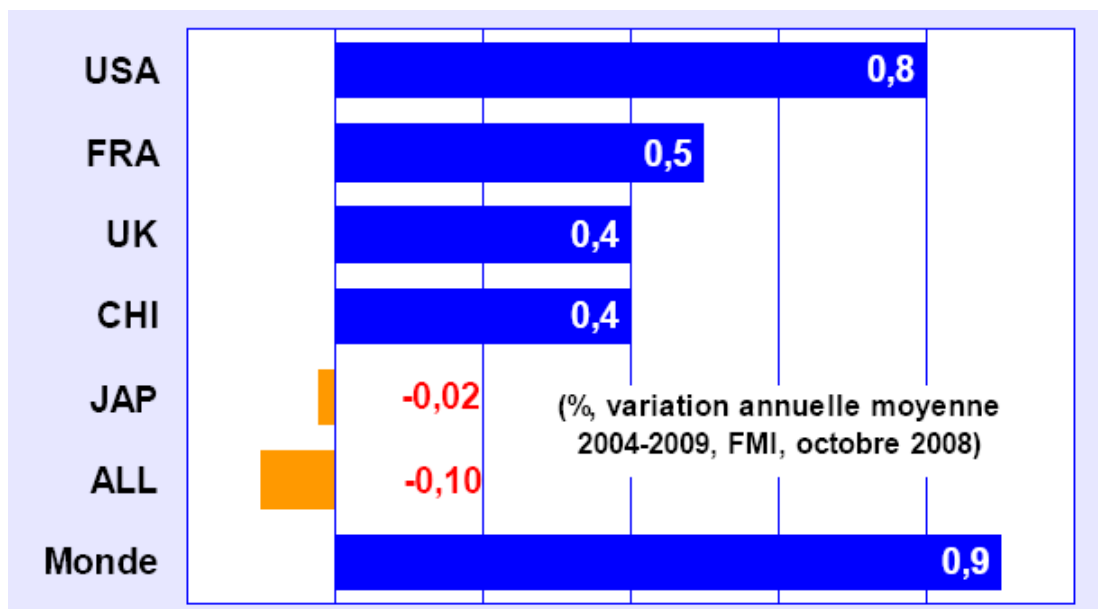
Ainsi, la **population japonaise décroît**. En 2050, si le taux de natalité reste le même, les personnes de plus de 60 ans en représenteront 30 %. En déclin pour la première fois en 2005, la population continuera de se contracter pour passer au milieu du siècle sous la barre des 100 millions

¹ Contre respectivement 84,5 et 77,6 ans en France.

² Contre 2,02 en France.

d'habitants. Rapporté à la population active, en déclin depuis 1997, cela devrait représenter 30 millions de salariés en moins, alors que parallèlement le nombre de personnes âgées aura presque doublé.

LA CROISSANCE DE LA POPULATION AU JAPON ET DANS LE MONDE ENTRE 2004 ET 2009



Source : FMI.

Les **pouvoirs publics** ont tenté, ces dernières années, de mettre en place des politiques natalistes, mais sans guère de succès. Par ailleurs, et dans le droit fil des principes isolationnistes déjà évoqués, l'absence de politique d'immigration empêche toute compensation extérieure à cet égard.

Ce choc démographique représente un **défi pour les finances publiques**, le ratio de dette publique rapporté au PIB ayant doublé durant la dernière décennie. Ainsi, les dépenses liées à la demande de soins devraient très fortement augmenter¹, tandis que les recettes fiscales se réduiront du fait de la baisse de la population active. Le Gouvernement a commencé à prendre des mesures, comme la réduction d'un cinquième du niveau des pensions des retraités de la fonction publique prévue dans la réforme des retraites de 2000.

Ce choc devrait par ailleurs entraîner une **réduction de la croissance** dans une proportion de 20 %, d'après une modélisation du Fonds monétaire international (FMI) calculée par rapport à une population constante. Entre 2025 et 2075, cela devrait représenter un demi-point de croissance perdu chaque année du fait de la contraction de la main d'œuvre et de la dégradation de sa compétitivité.

¹ Une hausse de 2,8 % est ainsi anticipée pour l'ensemble de la population entre 2006 et 2025, et de 4,5 % pour les personnes âgées.

4. Un pouvoir politique faible

- Organisation institutionnelle

Mise en place en 1946 en accord avec les forces d'occupation américaines, l'organisation politique du Japon s'inscrit dans un système de **monarchie constitutionnelle** avec un parlement bicaméral, la Diète.

Celle-ci se compose d'une chambre des représentants de 480 sièges, élue au suffrage universel tous les quatre ans, et d'une chambre des conseillers de 242 sièges, dont les membres sont élus pour six ans.

La délégation de la commission s'est rendue à la **Diète**, où elle a été reçue par le président, ainsi qu'une demi-douzaine de membres de la commission pour les affaires économiques et industrielles de la chambre des conseillers. Elle a par ailleurs rencontré le groupe d'amitié franco-japonais de la chambre haute, lors d'un dîner où étaient présents, notamment, son président et sa vice-présidente, ainsi que la vice-présidente de la chambre haute.

L'**Empereur** n'a qu'un rôle purement symbolique, le pouvoir exécutif appartenant au **gouvernement**, responsable devant la Diète, composé du premier ministre et de ministres d'état.

- Pratiques politiques

Le **Parti libéral démocrate** (PLD), parti conservateur, est le principal parti du Japon, qu'il dirige quasiment sans interruption depuis l'après-guerre. L'actuel premier ministre Tarō Asō, en est issu. Le 22 septembre 2009, il a pris la succession de Yasuo Fukudo, qui avait démissionné de son poste le 1^{er} septembre. La délégation de la commission a donc réalisé sa mission durant une période de transition entre deux gouvernements successifs.

La vie politique japonaise est en effet marquée par les scandales politiques et la **succession rapide de gouvernements**, souvent en-dehors de scrutins nationaux. M. Asō est ainsi le troisième premier ministre nommé en moins de trois ans sans que le peuple ait pu s'exprimer par les urnes. Il est revenu sur la politique de réforme économique que M. Junichiro Koizumi¹ et ses successeurs avaient initiée, pour lui préférer une série de plans de relance consistant à investir dans des projets d'infrastructures et obtenir une baisse par la banque centrale de ses taux d'intérêt.

En février 2009, un nouvel épisode politique singulier a accru la **dépréciation de l'actuel gouvernement** dans l'opinion publique, déjà affaibli par sa mauvaise gestion du dossier des « retraites perdues ». Le ministre des finances, M. Shoichi Nakagawa a dû démissionner après avoir été soupçonné d'excès de boisson lors d'une réunion du G7. Le taux de popularité du

¹ Premier ministre de 2001 à 2006.

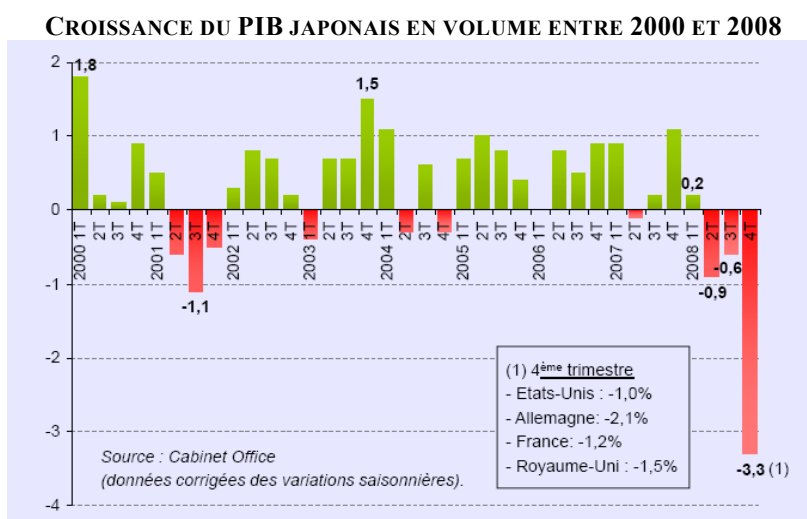
gouvernement a alors chuté pour la première fois sous la barre des 10 %, laissant présager une lourde défaite pour les conservateurs aux élections législatives qui se tiendront d'ici septembre. De plus, l'ex Premier ministre Junichiro Koizumi, resté très populaire au Japon, critique désormais ouvertement le gouvernement de M. Asō, tout comme les « jeunes » du parti.

L'opposition, menée par un nouveau parti, le **Parti démocrate du Japon** (PDJ), majoritaire à la chambre haute depuis juillet 2007, pourrait parvenir rapidement au pouvoir, et ce pour la première fois de son histoire. Encore faudra-t-il qu'il soit lui-même épargné par les affaires politiques. Or, début mars 2009, le secrétaire particulier du chef de l'opposition, M. Ichiro Ozawa, personnage politique le plus en vue actuellement et donné comme futur Premier ministre en cas de victoire du PDJ aux prochaines élections législatives, a été arrêté, suspecté d'avoir reçu des dons illégaux pour le compte de sa propre structure de financement politique.

5. Un *trend* de croissance limité entre les crises

Depuis l'éclatement de la « bulle immobilière » de 1993, l'économie japonaise n'a jamais retrouvé son équilibre, ni surtout le dynamisme dont elle avait fait preuve dans les années 1970 et 1980. Le pays a connu **deux récessions** au début du XXI^e siècle : l'une en 2001, qui était liée à l'éclatement de la « bulle internet », et l'autre depuis 2008, dans le contexte actuel de la crise financière mondiale.

Entre ces récessions, le Japon n'a connu qu'une **croissance « molle »** de son PIB, inférieure –à de rares exceptions près– à 1 %. Cette atonie de la croissance s'est accompagnée, entre 1997 et 2006, d'une **déflation**, c'est-à-dire d'une baisse du niveau général des prix.



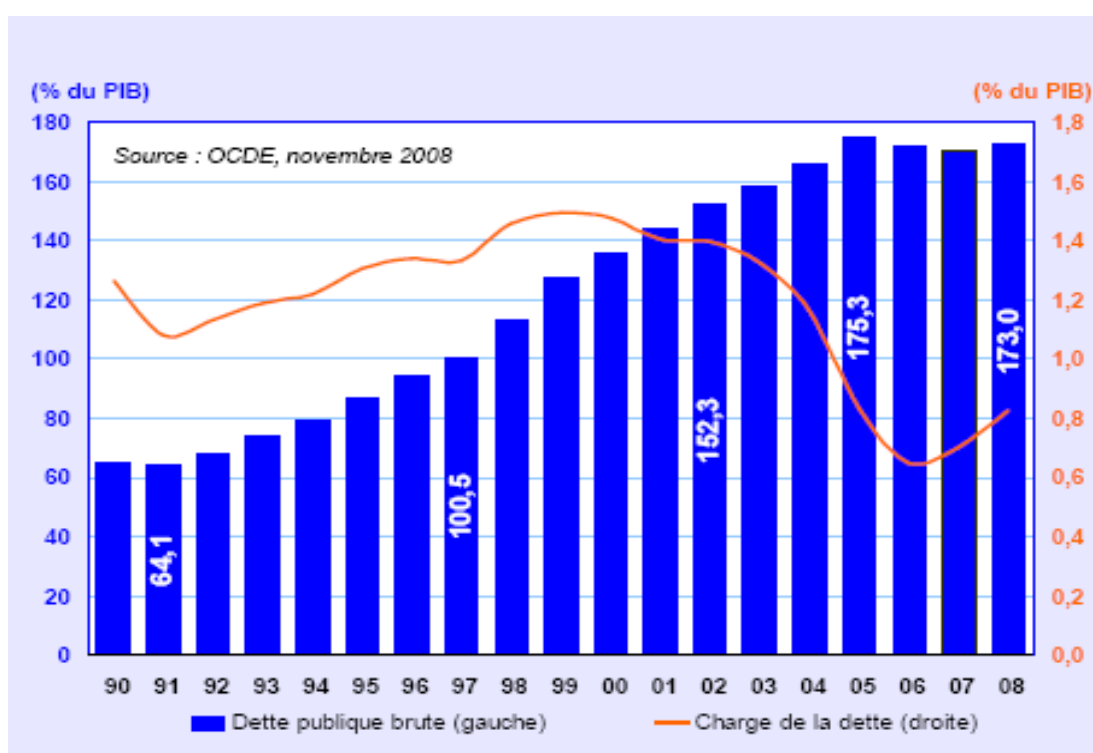
Source : Cabinet Office (données corrigées des variations saisonnières).

6. Une inertie inquiétante devant la dette publique

Le Japon est aujourd'hui le **pays « riche » où l'Etat est le plus endetté**. Ainsi, en mars 2008, la dette publique du Japon était estimée à **173 % du PIB**, ce qui représentait un montant de dette de 59.000 euros par citoyen !

L'accroissement des dépenses budgétaires destinées à soutenir la croissance, après l'éclatement de la bulle spéculative au début des années 90, s'est en effet traduit par une progression forte et rapide de la dette publique, intenable à terme.

EVOLUTION RESPECTIVE DE LA DETTE PUBLIQUE BRUTE ET DE LA CHARGE DE LA DETTE AU JAPON ENTRE 1990 ET 2008



Source : OCDE, novembre 2008.

Cette situation extrêmement délicate va inévitablement conduire le gouvernement japonais à augmenter les impôts de manière conséquente, ce qui peut s'avérer particulièrement difficile dans le contexte de récession actuel.

Toutefois, le service de la dette (paiement des intérêts et remboursement du capital) ne représente que 23 % du budget 2009 de l'Etat. Par ailleurs, l'actuel Premier ministre entend réaliser, d'ici l'année fiscale 2011, un « équilibre primaire » de la balance des paiements, ce qui pourrait passer par un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), actuellement fixée à 5,5 %.

7. Une ouverture faible vers l'extérieur

Si le Japon exporte massivement et a assis sa stratégie économique sur le commerce avec les pays industrialisés, il reste en revanche très fermé à ses partenaires extérieurs.

Deuxième puissance économique au monde, le pays n'est que le cinquième importateur mondial en 2007. Il compte pour 5,1 % des importations mondiales, contre 8,7 % pour l'Allemagne et 16 % pour les Etats-Unis.

Par ailleurs, s'agissant des flux financiers, le stock des investissements directs étrangers au Japon ne représentait que 3 % du PIB fin 2007, contre 15,1 % aux Etats-Unis et 40,1 % en France.

L'Union européenne exporte pour une quarantaine de milliards d'euros au Japon. Elle pourrait doubler ce montant si le Japon était aussi ouvert que les autres pays de l'OCDE.

8. La remise en cause d'un modèle social éprouvé

- Un syndicalisme en pleine mue

Le **taux de syndicalisation** demeure relativement **élevé** au Japon : 19,6 % des salariés adhéraient à un syndicat selon le dernier chiffre disponible, en 2003, soit presque trois fois plus que les salariés français. La principale confédération syndicale japonaise, Rengo, regroupe 6,5 millions de salariés. Mais la syndicalisation **ne revêt pas de dimension militante** comme en France : le syndicalisme a longtemps participé dans les grandes entreprises japonaises d'un modèle de relations sociales fortement intégré, sinon consensuel. Les syndicats « coopéraient » avec les directions d'entreprise, les adhésions étaient collectives, et donc quasi-obligatoires.

Or, la récession économique, l'augmentation –quoique mesurée– du chômage, la croissance du salariat « non régulier », la remise en cause de l'emploi à vie ... ont modifié le paysage syndical au Japon. Les syndicats y ont ainsi **perdu de nombreux adhérents** depuis trente ans, époque à laquelle un tiers des salariés adhéraient. Par ailleurs, les centrales syndicales ont adopté une **attitude plus combative**. Ainsi, la confédération Rengo s'est convertie en une sorte de nouveau « mouvement social », misant sur un rôle plus contestataire, tandis que naissaient sur sa gauche de nombreuses organisations plus radicales.

- Une remise en cause de l'« emploi régulier »

La **population active salariée** se divise en deux grandes catégories :

– l'emploi dit « **régulier** », qui comprend tous les contrats à durée indéterminée (CDI) à temps plein. Il s'agit de la norme sur le marché du travail au « pays de l'emploi à vie », représentant 66,5 % des salariés ;

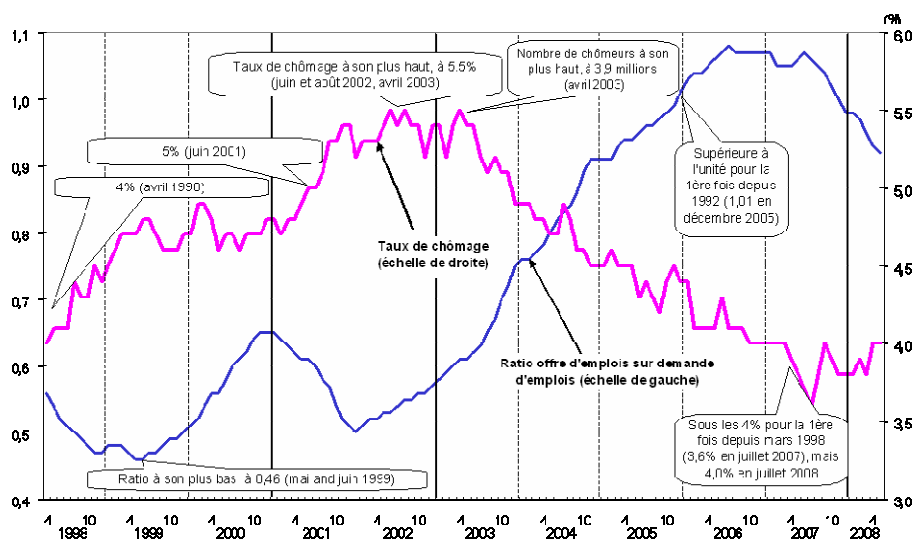
– l'emploi dit « **non régulier** », qui englobe les signataires d'un contrat à durée déterminée (CDD – 5,8 % des salariés), les travailleurs à temps partiel (15,9 %), les « petits boulots », ou *arubaitō* (6,6 %), les intérimaires (2,6 %) et d'autres formes d'emploi minoritaires (2,6 %).

Or, les **employés « non réguliers » voient leur part croître** dans le salariat. Ils représentaient ainsi 33,5 % de la population active salariée en 2007, contre 17,6 % en 1987. Leur flexibilité et leur moindre coût pour l'employeur se manifestent dans de nombreux domaines par rapport à l'emploi « régulier » :

- le licenciement, non soumis au délai de préavis de trente jours ;
- la rémunération, en moyenne inférieure de 30 %, et pour les deux tiers d'entre eux payée sur une base horaire.

Ces **salariés précaires** travaillent surtout dans les petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient 86 % des salariés du secteur privé. Ils sont majoritairement constitués de jeunes, de seniors et de femmes. Le programme *Challenge again*, proposé par le gouvernement de l'ancien Premier ministre M. Abe en 2006 et qui avait pour objectif de réinsérer durablement les jeunes, les seniors et les femmes dans le marché du travail, a laissé place à un nouveau plan d'action pour le « respect des travailleurs » ayant pour cible ces mêmes populations.

**TAUX DE CHÔMAGE ET RATIO « OFFRES D'EMPLOI/DEMANDES D'EMPLOI »
AU JAPON ENTRE 1999 ET 2009**



Source : mission économique française au Japon.

• Un système de protection sociale peu protecteur

Le système de protection sociale japonais est très différent du nôtre, et globalement moins favorable. Les soins médicaux coûtent chers et sont moins bien remboursés. L'assurance chômage est également moins avantageuse : les indemnités représentent une partie plus faible du salaire (60 à 80 %) et sont versées moins longtemps (entre 90 et 300 jours). Enfin, les pensions de retraite sont plus faibles si l'on s'en tient au régime de base.

Il en résulte que si le PIB par habitant japonais est équivalent à celui de notre pays, le niveau de vie moyen y est moindre. Toutefois, la solidarité familiale joue pleinement : par exemple, les enfants restent ou retournent souvent vivre chez leurs parents, pour des raisons notamment économiques ; de la même façon, les familles hébergent souvent leurs ascendants lorsqu'ils parviennent à un âge avancé.

B. UNE ÉCONOMIE FORTEMENT AFFECTÉE PAR LA CRISE

1. Des indicateurs virant au rouge

En décembre 2008, le gouvernement japonais a annoncé une contraction du PIB de 0,5 % de juillet à septembre, après une baisse de 1 % d'avril à juin. Le Japon est ainsi **officiellement rentré en récession**, ce qui ne lui était pas arrivé depuis 2001.

Au quatrième semestre 2008, le Japon a même subi sa pire contraction économique en 35 ans. Le PIB y a chuté de 12,7 % en rythme annuel, son économie s'étant contractée quatre fois plus vite que celle des Etats-Unis. Ce recul, le troisième d'affilée, est le plus fort depuis celui enregistré au premier trimestre 1974, en plein choc pétrolier. **Le Japon a annoncé une chute sans précédent de 10 % de sa production industrielle en janvier 2009 et de 41 % de sa production automobile.**

Selon un rapport de l'agence de notation financière Standard & Poor's du 26 février 2009, le Japon risque de subir « *sa pire récession* » depuis 1945, comme l'a d'ailleurs reconnu le gouvernement. L'agence a ainsi anticipé une chute de son PIB qui pourrait atteindre 4 % cette année, après une baisse de 0,7 % en 2008.

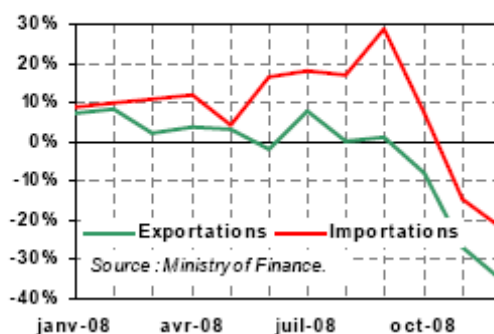
Cette récession intervient alors que le pays, qui avait été épargné par le choc des *subprimes*, semblait « tiré d'affaire » après avoir nettoyé ses créances douteuses à la fin des années 90 et renoué avec la croissance depuis 2003.

En outre, le Japon est menacé d'un **retour de la déflation** dès la mi-2009. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un recul de 0,1 % des prix à la consommation dans l'archipel serait attendu pour l'ensemble de l'année 2010.

2. Une baisse des exportations non relayée par la consommation interne

La récession brutale touchant le Japon s'explique à la fois par l'effondrement de ses exportations, en baisse de 45,7 % sur un an, et de la consommation, en recul de 5,9 %.

Taux de croissance des exportations et des importations (en glissement annuel)



Source : ministère des finances.

La reprise qui animait le pays depuis 2003 masquait en réalité les **déséquilibres persistants** de l'économie intérieure, qui reposait entièrement sur les exportations du secteur industriel, et non sur le dynamisme de la demande interne. Ainsi, entre 1996 et 2007, les ventes de produits manufacturés à l'étranger ont augmenté de 20 %, tandis que les achats au Japon ont chuté d'autant.

Or, la crise actuelle a percuté de plein fouet le dynamisme des exportations japonaises, tout en contractant plus encore la demande. En décembre 2008, le Japon a ainsi enregistré une accentuation du **recul de ses exportations** vers ses principaux partenaires commerciaux, les Etats-Unis (- 37 % en rythme annuel), l'Union européenne (- 42 %) et surtout l'Asie (- 36 %), qui représente habituellement la moitié de ses débouchés.

La **faiblesse de la consommation intérieure** s'explique d'abord par le repli démographique du Japon. Le vieillissement rapide de sa population sape en effet son marché intérieur. A cela s'ajoute, depuis sept ans, la stagnation du revenu disponible des ménages. Inquiètes quant à leur avenir, les entreprises ne redistribuent plus la richesse comme auparavant et gèlent les salaires. Enfin, le rendement de l'épargne est quasi nul depuis dix ans en raison de la politique de « taux zéro » suivie par la banque centrale.

3. La fragilisation du secteur financier

La **bourse japonaise** est fortement fragilisée par la crise. En 2008, elle a connu la plus mauvaise année de son histoire, chutant de 42 %. Le 9 mars 2009, l'indice Nikkei a atteint son plus bas niveau depuis 26 ans, en clôturant à un peu plus de 7.000 points.

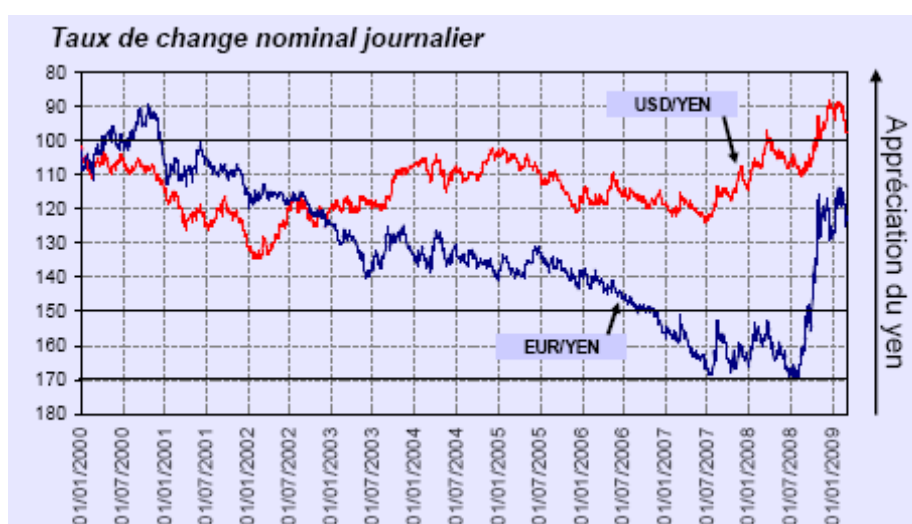
Les résultats des six principaux **groupes bancaires japonais**, au premier semestre de l'exercice 2008, s'inscrivaient en net recul de 58 % par rapport à ceux enregistrés à fin septembre 2007, essentiellement par une augmentation marquée du coût du risque.

Les douze principales **sociétés d'assurance vie** (dont trois étrangères) ont enregistré une baisse de 17 % de leur résultat net. Les sept principales **sociétés d'assurance non vie** (représentant environ trois quarts du marché local) ont enregistré une chute d'environ 60 % de leur résultat net.

4. Un renforcement du yen pénalisant les exportations

Après avoir baissé, plus ou moins fortement, face au dollar et à l'euro, le yen est reparti à la hausse depuis début 2007, jusqu'à peser sur les exportateurs dans un contexte de crise généralisée.

EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE NOMINAL JOURNALIER DU YEN
CONTRE DOLLAR ET CONTRE EURO DE 2000 À 2009



Source : mission économique française au Japon.

Les responsables politiques mettent en cause cette hausse –le yen serait en ce moment surévalué de 34 % par rapport au dollar, selon l'OCDE. Cependant, si l'on s'intéresse au taux de change effectif sur deux ans, la

hausse du yen apparaît moins spectaculaire, son cours actuel ne correspondant qu'à la moyenne des 34 dernières années.

Or, une intervention sur le yen, à laquelle sont tentés de recourir les pouvoirs publics, risquerait de déclencher une spirale de dévaluations compétitives de la part, ensuite, de la Chine et des Etats-Unis, ce qui renforcerait d'autant l'effet de contraction économique due à la crise.

5. La dégradation du marché de travail

La situation sur le marché du travail n'a cessé de se dégrader au cours des derniers mois, le **taux de chômage atteignant 4,4 %** fin décembre 2008. Or, ce taux est traditionnellement faible au Japon, les entreprises préférant généralement réduire les salaires que licencier.

Par ailleurs, des **tensions se font jour sur le marché du travail** depuis 2006. En effet, après avoir atteint 68,1 millions de personnes en juin 1997, la population active ne cesse de diminuer pour se chiffrer fin janvier 2007 à 66,8 millions de personnes. En conséquence, le ratio « nombre d'offres d'emploi/nombre de demandes d'emploi » est supérieur à l'unité, pour la première fois depuis l'éclatement de la bulle spéculative du début des années 1990.

Cependant, le **taux d'activité des japonais reste exceptionnellement élevé**, au regard des autres pays occidentaux. Ainsi, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans s'élevait à 70 % en 2006, soit 8 points de plus qu'en France et 4 points de mieux que la moyenne des pays membres de l'OCDE.

Un phénomène spécifique dénommé ***haken choc*** par les sociologues risque cependant d'altérer un peu plus le modèle social japonais. Il désigne le traumatisme des 3,2 millions de salariés intérimaires, ou *haken*, embauchés en 2006 pour une durée de trois ans, et dont le contrat arrive à échéance cette année, en pleine crise. Cette catégorie de travailleurs est la première victime du retournement de l'économie, d'autant que leur employeur leur fournissait souvent le logement.

II. UN PAYS DEMEURANT TOUTEFOIS LA DEUXIÈME ÉCONOMIE MONDIALE

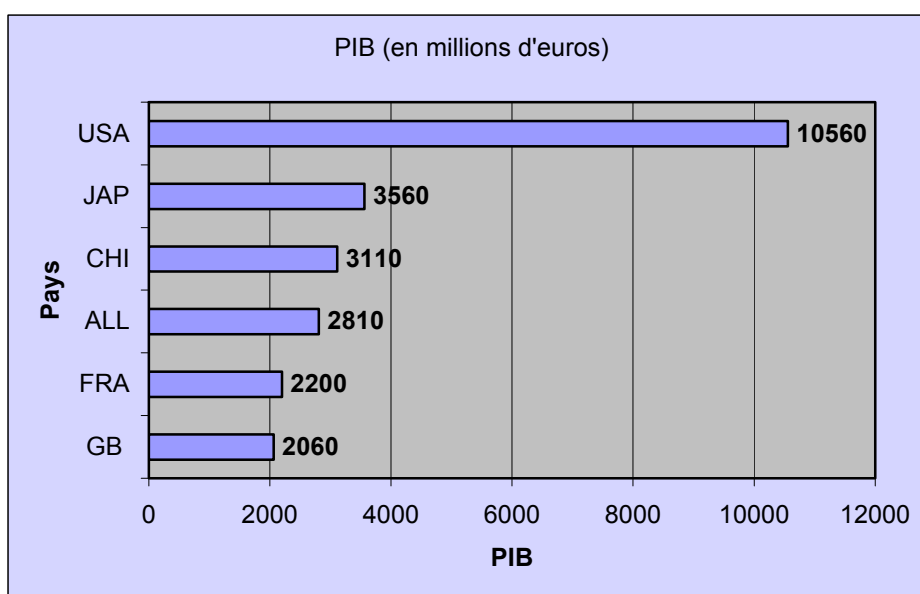
Bien que cela soit facilement oublié, le Japon continue de constituer, avec les Etats-Unis, l'une des deux principales puissances économiques au monde.

A. UN GÉANT ÉCONOMIQUE ENCORE PERFORMANT

1. Une économie productrice de richesses

Le PIB japonais s'est élevé en 2008 à 4.840 milliards de dollars, ce qui en fait, depuis 1968, le deuxième au monde après celui des Etats-Unis, loin devant il est vrai.

En termes comparés, l'économie japonaise reste tout de même 1,15 fois supérieure à celle de la Chine et 1,6 fois à la nôtre.



Source : FMI.

2. Le maintien d'importants excédents courants

Le Japon est un pays d'exportation enregistrant traditionnellement des **excédents courants substantiels**. Ils se sont ainsi élevés à 195 milliards de dollars en 2008, soit 4 % du PIB national.

Toutefois, l'excédent courant du Japon s'est **effondré de 92,1 % sur un an** en décembre 2008, en raison de la chute des exportations et des

rendements des investissements nippons à l'étranger, atteignant son plus bas niveau depuis 26 ans. 80 % de la croissance japonaise se réalisant à l'exportation, la demande mondiale, qui l'a longtemps tirée à la hausse, risque en s'atrophiant de la précipiter durablement à la baisse.

Pays d'épargne, le Japon possède par ailleurs les **secondes réserves de change au monde**. Elles s'élevaient ainsi à environ 1.000 milliards de dollars à la fin du mois de janvier 2009, soit cependant moitié moins que celles de la Chine.

3. Une réaction affirmée face à la crise

Le **gouvernement** est intervenu à travers un **vaste plan de relance de l'économie**, pour un total de 75.000 milliards de yens, soit 600 milliards d'euros, représentant moins de **13 % du PIB** :

- 84 % du montant total du plan est constitué de mesures financières telles que des garanties de crédit aux PME, l'injection de liquidités dans le capital des banques régionales et le rachat d'actions détenues par les banques pour 1.000 milliards de yens ;

- les 16 % restant consistent en des mesures budgétaires et sociales, comme le soutien à l'investissement, la revitalisation des économies locales, la distribution de chèques aux ménages pour relancer la consommation, le soutien de l'emploi et l'aide au logement.

Parallèlement à ces mesures économiques, la **Banque du Japon** a consenti à **certaines mesures**, afin de relancer l'activité, et notamment à :

- des assouplissements monétaires, le principal taux directeur ayant été ramené de 0,5 % à 0,1 % les 31 octobre et le 19 décembre 2008 ;

- un élargissement de la gamme de titres acceptés en garantie de ses opérations de refinancement ;

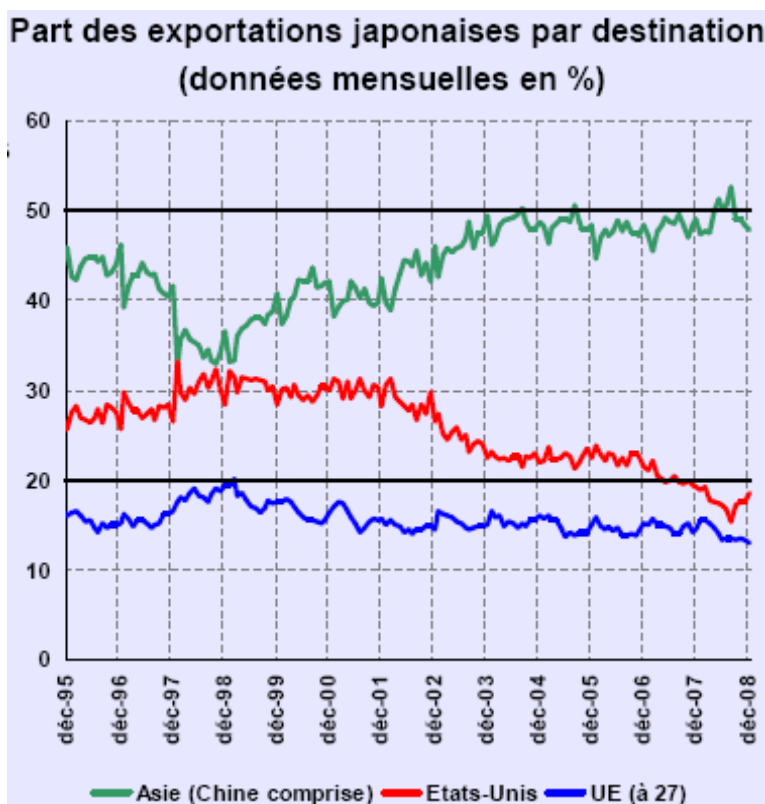
- l'acquisition des billets de trésorerie émis par les entreprises et détenus par les banques, pour 3.000 milliards de yens ;

En marge de ce plan global de relance, le **gouvernement** a annoncé de **nouvelles injections de fonds publics** dans le capital des entreprises non financières. Il envisage d'octroyer plusieurs centaines de milliards de yens –le chiffre de 1.500 milliards de yens, soit 13 milliards d'euros, ayant été évoqué à plusieurs reprises– à des entreprises en difficulté financière en échange d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote, afin de couvrir 50 % à 80 % de leurs pertes. Les entreprises des secteurs à fort potentiel de croissance ou jouant un rôle dans les économies locales seraient privilégiées et devraient se soumettre à un plan de redressement sur quatre ans prévoyant le retour aux bénéfices après trois ans.

4. Une forte intégration régionale

L'Asie est le **premier client** du Japon. Sur l'année 2008, près de 50 % des exportations japonaises ont eu pour destination le continent asiatique. De multiples accords de partenariat économique lient le Japon à l'Asie. La Chine représente à elle seule 16 % des exportations de l'archipel.

Les Etats-Unis, pays le plus touché par la crise financière, représentent désormais 17,5 % des exportations japonaises, contre 45 % en 1995. L'Union européenne résiste, au-dessus des 14 %.



Source : ministère des finances du Japon.

B. UN SECTEUR PRIMAIRE INÉGALEMENT DÉVELOPPÉ

Archipel volcanique dont les surfaces agricoles ne représentent que 12,6 % du territoire, le Japon est dépourvu de ressources naturelles et énergétiques, en-dehors des ressources halieutiques et sylvicoles, ce qui explique la faiblesse de son taux d'autosuffisance alimentaire.

1. L'agriculture

La délégation a rencontré le professeur Masayoshi Honma, officiant au département à l'école d'agriculture et des sciences de la vie de l'université de Tokyo. Au cours d'un entretien particulièrement intéressant, qui a mis en lumière le contraste entre l'importance économique de l'agriculture au Japon et son poids politique, le professeur Honma a mis l'accent sur certains des traits caractérisant le modèle agricole japonais :

– l'**atomisation des exploitations**, que le gouvernement souhaite combattre en favorisant leur agrandissement –lequel se heurte au manque de terres disponibles et à l'utilisation croissante de terres pour des activités non agricoles– et en cherchant à se doter d'un modèle agricole proche de celui de l'Union européenne ;

– une **grande fermeture du marché japonais** vis-à-vis de l'extérieur, par le biais d'une politique de contrôle de la production – notamment sur le riz, depuis 1970– et d'imposition d'un tarif de douane, qui met le pays en difficulté auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Du fait de leurs coûts de production élevés, les produits japonais sont en effet bien plus chers que les cours mondiaux –quatre fois s'agissant du riz–.

La délégation a également rencontré MM. Shigeo Fuji, directeur exécutif, et Hirofumi Kobayashi, membre de l'Union centrale des coopératives agricoles (Zenchu). L'**importance du système coopératif** est grande au Japon, puisque la quasi-totalité des agriculteurs y sont affiliés et qu'il prend en charge des activités dépassant largement la simple production : services agricoles, fourniture d'intrants, activité bancaire, assurance, distribution... Rassemblant 7,7 millions d'adhérents, son caractère quasi monopolistique se traduit au niveau de l'élaboration de la politique agricole japonaise, à laquelle il est très étroitement associé par le gouvernement, dans un schéma proche de la cogestion.

a) Un secteur marginal dans l'économie nationale

L'agriculture japonaise se caractérise, hormis le Hokkaido¹, par un **grand nombre de petites exploitations** dont la plupart ont une taille inférieure à deux hectares. Seules 48.000 exploitations, soit 2 % du total, ont une superficie supérieure à cette taille. Dans le Hokkaido, en revanche, la moitié de ses 58.000 exploitations a une taille supérieure à dix hectares. L'importance de la déprise des terres agricoles tend à les raréfier : en vingt ans, la surface agricole est passée de 14,2 % du territoire à 12,6 %, soit une diminution de 665.000 hectares.

¹ La plus septentrionale des quatre îles principales de l'archipel du Japon.

Le nombre total d'exploitations s'élève à 2,9 millions. En leur sein, seuls 441.000 exploitants, soit 20 %, sont à temps plein. La population agricole totale compte 9,4 millions de personnes (7,4 % de la population totale), dont 3,4 millions, soit 36 %, ont une activité uniquement agricole. Le **déséquilibre de la pyramide des âges** de la population agricole est important, puisque 70 % de cette population a plus de 55 ans, contre 25 % pour l'ensemble de la population active.

L'agriculture ne représente qu'une **très faible part du PIB** (1,4 %, mais 10 % si l'on inclut l'industrie agroalimentaire) et de l'emploi (5,3 %), ce qui traduit également la faible productivité de la main d'œuvre dans le secteur agricole en comparaison de la moyenne nationale.

Le **niveau global d'aide publique est élevé** puisqu'en 2004, le total des transferts en faveur du secteur agricole a représenté 1,3 % du PIB, soit presque la part de l'agriculture dans le PIB. On constate cependant de fortes différences à l'intérieur du secteur agricole lui-même : le soutien accordé aux producteurs de céréales est ainsi proportionnellement le double de celui apporté la production de sucre. Enfin, les neuf dixièmes de ce soutien sont réalisés par des prix de marché résultant de droits de douanes élevés.

L'**industrie agroalimentaire** japonaise compte près de 40.000 entreprises employant un peu plus d'un million de salariés. Ce secteur représente près de 12 % de la production industrielle japonaise. La production agroalimentaire japonaise est caractérisée par un extrême morcellement de l'activité, à l'image de la diversité des produits alimentaires de ce pays.

b) Un recours massif à des produits d'importation

Si la production agricole du Japon n'est pas négligeable, notamment s'agissant des légumes et du riz –qui représente un quart de la production agricole totale–, de l'élevage laitier, des fruits et des volailles, elle reste insuffisante pour répondre à la demande intérieure. Exprimé sur une base calorique, le **taux d'autosuffisance** est passé de 70 % après guerre à environ **40 %** aujourd'hui, principalement sous l'effet de l'évolution des habitudes alimentaires, faisant plus de place aux protéines animales.

En ce qui concerne les **produits végétaux**, le taux d'autosuffisance est plutôt élevé pour les légumes (83 %) et le riz (96 %). Les importations de céréales sont en revanche significatives pour le maïs et le blé, le pays dépendant entre 80 et 90 % des importations, principalement en provenance des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie. Le taux d'autosuffisance pour les fruits est de 44 %. S'agissant des **produits carnés**, il varie de 44 % pour la viande bovine à 67 % pour la viande de volaille.

Gros importateur de **produits de la mer**, le Japon se classe en sixième position dans le volume de capture, derrière la Chine, le Pérou, le Chili, les Etats-Unis et l'Indonésie. Avec les préparations à base de poisson et

de viande, les produits d'origine animale représentent plus de 50 % du total des importations.

c) Des structures et une politique agricoles en évolution

Le **tarif douanier** est le principal instrument de politique agricole employé par le Japon. Le secteur reste en effet protégé de la concurrence étrangère grâce à son niveau élevé, et ce en particulier pour certains sous-secteurs comme les graines oléagineuses, la production laitière, la production de sucre ou la minoterie. Par ailleurs, la moyenne simple des droits spécifiques (non proportionnels à la valeur des importations dans le secteur agricole) est d'environ 80 %.

Des **contingents tarifaires** sont également mis en place afin de protéger les produits les plus sensibles tels que le riz, le blé et l'orge, les produits laitiers et l'amidon. Par ce mécanisme, qui consiste à déterminer un volume de produits pour lequel un tarif plus faible voire nul est appliqué, l'Etat décide de la quantité, de la période, et du prix de revente sur le marché japonais.

Des **aides directes** sont versées sous forme de compensation des variations de revenus, de prix ou de coûts de productions, ainsi que sous forme de primes aux producteurs de riz dans le cadre du programme de limitation de la production de riz. Depuis 2005, le ministère en charge de l'agriculture met en œuvre une politique agricole qui évolue vers une plus grande concentration des aides sur les agriculteurs principaux. Enfin, d'autres mesures sont mises en œuvre dans le cadre de la politique commerciale du Japon tels que les clauses de sauvegarde, les assurances, les stockages...

En mars **2005**, le Japon a adopté un « **plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales** » visant à rehausser le coefficient d'autosuffisance, assurer l'innocuité et la sécurité des produits alimentaires, susciter la confiance des consommateurs, canaliser le soutien apporté par l'État vers les agriculteurs principaux, ou encore promouvoir les exportations de produits agricoles japonais de qualité. En avril 2006, a été présenté un programme de réalisation de ce plan fondamental dont les deux thèmes principaux s'articulaient autour la stratégie du Japon à l'international et la réforme de l'agriculture.

2. La pêche et l'aquaculture

L'industrie japonaise du poisson est gravement touchée par la diminution des ressources halieutiques, le vieillissement de la population, les scandales alimentaires et l'intensification de la concurrence entre les acheteurs, notamment la Chine. De plus, la crise économique devrait rendre

plus difficiles les projets de restructuration de la flotte de pêche du Japon et d'expansion ou de modernisation des usines de transformation du poisson.

La délégation a rencontré M. Isao Nakasu, président de la *Japan fisheries association*, qui représente à l'échelle nationale le secteur de la pêche dans toutes les composantes de la filière, à l'image d'une interprofession en France. Créée en 1882, elle regroupe 424 membres constitués d'associations professionnelles et d'entreprises de pêche, soit 90 % des professionnels du secteur. M. Nakasu a reconnu les nombreuses incertitudes menaçant l'industrie de la pêche dans son pays : baisse de la consommation, limitation des captures, faiblesse des stocks près de l'archipel, réduction de la flotte, manque de personnel, augmentation des charges...

a) Un secteur professionnel en déclin

Le secteur de la pêche n'attire plus autant la main d'œuvre qu'auparavant au Japon. En effet, moins de 0,2 % de la population active japonaise y travaille. Les **données démographiques** sont encore moins encourageantes : le nombre de travailleurs est passé de 301.000 en 1995 à seulement 200.000 personnes aujourd'hui. Parmi elles, plus de 36 % ont plus de 64 ans, 50 % ont entre 40 et 64 ans, et seulement 14 % sont âgés de moins de 40 ans.

Le nombre d'**entreprises** spécialisées dans la pêche en mer et l'aquaculture s'établit à 120.000. Environ 95 % d'entre elles sont des établissements de pêche en eaux côtières employant essentiellement une main-d'œuvre familiale, seuls 5 % pratiquant une pêche hauturière. Quelque 7.000 petites et moyennes entreprises de pêche ont une main-d'œuvre salariée. On ne compte que 112 entreprises de pêche de grande échelle, pourvues de bateaux à moteur dont le déplacement total est d'au moins 1.000 tonnes. De même, les coopératives de pêche du Japon souffrent aussi du déclin récent de l'activité du secteur.

b) Une baisse de la production, des importations et de la consommation

Le secteur japonais de la pêche continue de se replier en raison de l'épuisement des ressources halieutiques nationales. La **production intérieure** des produits de la pêche en mer et de l'aquaculture fléchit d'une année sur l'autre, tombant à 5.669.000 tonnes métriques en 2006 et ne couvrant de ce fait que 57 % des besoins intérieurs.

Du fait de la crise, les **importations** de poisson et de fruits de mer auxquelles est contraint le pays ont chuté à leur plus bas niveau depuis 15 ans. Les principaux produits de la pêche importés par le Japon sont les crevettes, le thon et la bonite, le saumon et la truite, le crabe, la morue et les œufs de goberge, les crevettes transformées et les anguilles transformées. Depuis 1998,

la Chine est le plus gros fournisseur de produits de la pêche du Japon, tant en volume qu'en valeur, les États-Unis se classant au deuxième rang.

La **consommation** traditionnelle de poisson et de fruits de mer au Japon est en net recul, étant passée de 40 kilos par habitant en 2001 à 32 aujourd'hui. Les jeunes ménages japonais délaissent le poisson et ses produits en faveur de mets carnés occidentaux plus faciles à préparer. Les trois principales raisons invoquées par les différents professionnels rencontrés sont le peu d'appétence des enfants pour le poisson, la perception de celui-ci comme étant plus coûteux que la viande et le caractère fastidieux de la préparation du poisson à domicile.

c) Une politique de la pêche orientée vers l'environnement et la restructuration

En mars **2007**, le Japon a mis à jour son **plan directeur du secteur de la pêche**, qui consiste en une stratégie fondée sur la loi fondamentale sur la pêche de 2001. Ce plan a été mis en œuvre en mars 2002 et révisé pour la première fois en 2007. Relativement comparable à la politique de la pêche d'un pays comme le nôtre, il vise les six principaux objectifs suivants :

– favoriser la récupération et la gestion durables des ressources de la mer qui sont en voie d'épuisement ;

– veiller à ce que les mesures prises par les organismes de gestion permettent de soutenir la concurrence mondiale et mettre en place une structure dynamique de l'emploi dans le secteur de la pêche pour assurer la stabilité des revenus ;

– appliquer des mesures de gestion de la transformation, de la distribution et de la consommation de façon à garantir un approvisionnement stable en produits de la pêche ;

– développer et appliquer de nouvelles technologies pour assurer l'avenir du secteur ;

– veiller à l'entretien général des ports, des lieux et des villages de pêche, et assurer la multifonctionnalité du secteur de la pêche et des villages de pêche ;

– restructurer et moderniser les coopératives de pêche.

Les deux premiers objectifs sont également les plus importants.

S'agissant de l'**objectif environnemental**, il s'est traduit par la fixation de quotas portant sur sept espèces de poissons, dont le fameux thon rouge, ainsi que le soutien au développement de l'aquaculture. Il s'est également concrétisé par l'apparition d'un écolabel portant sur les produits de la pêche, qui garantit aux consommateurs que les prises ont été réalisées selon des méthodes de pêche écologiques et durables. Étant donné les préoccupations des consommateurs japonais quant à l'épuisement des

populations de poissons au large des côtes du pays et le déclin mondial des stocks de thon et d'autres espèces prisées des Japonais, l'utilisation de ce genre d'étiquette de certification devrait s'étendre rapidement.

L'**objectif ayant trait à la concurrence** est d'une importance plus capitale encore. En effet, une grande partie de la flotte de pêche japonaise est vétuste. Le plan directeur vise à la moderniser et à la rendre plus éco-énergétique. Des mesures de stabilisation du revenu devraient être prises pour aider les pêcheurs. Cette restructuration est accélérée par la crainte d'une crise bancaire, car la plupart des usines, des armateurs et des industries dans ce secteur génèrent des rentrées de fonds peu élevées et ont de lourdes dettes.

LE MARCHÉ DE GROS AU POISSON DE TOKYO

Généralement dénommé « marché de Tsukiji », du nom du quartier de Tokyo où il se trouve, le marché de gros central métropolitain de Tokyo est l'un des cent marchés de poissons japonais et le plus grand marché de gros de poissons au monde. Couvrant une surface de 23 hectares, il traite environ 3.000 tonnes par jour de produits de la mer de 400 variétés différentes pour un montant de 13 millions d'euros. 60.000 personnes y travaillent, comprenant des grossistes, des commissaires priseurs, des représentants d'entreprises et des distributeurs.

Le marché comporte deux sections : le marché « intérieur », où s'effectuent les enchères et le traitement des poissons et où 900 grossistes accrédités réalisent leurs opérations, et le marché « externe », comportant un grand nombre de magasins en gros et au détail. 40.000 visites d'affaires s'y effectuent chaque jour au sein de quelques 800 magasins.

La délégation a visité le marché de Tsukiji et s'est entretenue avec son directeur général. Si l'étendue couverte et l'intensité d'activité l'ont impressionnée, la réalité économique du site ne lui a cependant pas paru favorable. Construit il y a 70 ans, le marché est aujourd'hui archaïque dans sa conception et ses équipements, requérant une vingtaine d'années de travaux selon les propos de son directeur. Du fait d'une pollution des sols sur lesquels il est situé et de la vétusté de ses locaux, le marché pourrait déménager dans un autre district de la ville de Tokyo en 2013.

Mais c'est surtout la baisse de son activité et de son chiffre d'affaires, en régression de 10 % chaque année, qui inquiète. Outre le recul de la consommation de poisson au Japon, elle s'explique par le fait que le thon, l'une des espèces les plus prisées des japonais, parvient sur l'archipel quasi exclusivement par avion, seuls 5 % parvenant frais après passage par le marché au poisson de Tsukiji.

3. Le secteur de l'énergie

a) Un haut degré de dépendance énergétique

Le Japon ne dispose quasiment pas de ressources propres et dépend des importations pour 80 % de son énergie. Son **taux d'autosuffisance énergétique** est de **19 %**, mais retombe à 4 % si l'on exclut l'énergie nucléaire (par comparaison, celui de la France est de 50 %).

CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU JAPON

| 2006 | MW | % |
|------------------|---------|------|
| Hydroélectricité | 47 374 | 17,2 |
| Thermique | 176 352 | 64 |
| Nucléaire | 49 467 | 18 |
| Autres | 249 | 0,8 |
| Total | 275 542 | 100 |

Source : Japan electric power survey 2006.

Sa dépendance est extrême envers le **Moyen-Orient** pour ce qui est du **pétrole brut**, dont il importe 87 % de sa consommation, ce qui l'oblige à composer avec l'instabilité de la région. Le Japon ne dispose pas, en outre, d'un outil de raffinage développé. Le pays possède cependant une structure –la *Japanese oil, gas and metal corporation* (Jogmec)– soutenant l'exploration et la valorisation de nouveaux gisements devrait se positionner favorablement en Irak du fait de ses bonnes relations avec les Etats-Unis et développe un partenariat stratégique avec la Russie.

b) Une diversification progressive du bouquet énergétique

La modification du bouquet énergétique au profit de l'énergie nucléaire et du gaz naturel est une constante dans la politique japonaise. Le gouvernement est déterminé à faire augmenter la part de ces énergies dans le *mix* énergétique comme solutions alternatives au pétrole et faiblement émettrices de CO₂.

Pratiquement absent de la consommation japonaise dans les années 70, le **gaz** représente aujourd'hui 15,4 % des énergies primaire, et le gouvernement souhaite que cette part atteigne 18 % en 2030. Le Japon est le **premier importateur mondial** de gaz naturel, avec 39 % des échanges mondiaux. L'arrivée à échéance de sept contrats d'approvisionnement entre 2009 et 2015 va obliger le pays à sécuriser ses approvisionnements, en privilégiant des champs gaziers proche de l'archipel.

Le **nucléaire** compte pour 11,4 % du *mix* énergétique japonais et produit environ 30 % de l'électricité nationale. **Deuxième producteur mondial** d'électricité d'origine nucléaire et troisième capacité installée après les Etats-Unis et la France, le Japon possède 55 centrales commerciales, qui représentent une capacité de 49,5 gigawatts (GW). La construction de onze nouvelles centrales, dont deux sont déjà lancées, a été annoncée par le gouvernement l'année dernière. L'objectif de ce dernier est de porter la part de l'électricité nucléaire à 40 % à l'horizon 2030, et ce en dépit de divers obstacles : problèmes de maintenance, retards de construction, méfiance de l'opinion publique...

La **coopération avec la France** reste très active, tant dans le domaine industriel que dans celui de la recherche et développement (R&D). Après avoir transféré la technologie de l'usine de La Hague pour le développement de l'usine « sœur » de Rokkasho-mura, Areva a créé avec Mitsubishi heavy industry une *joint venture*, ATMEA, qui réalisera un réacteur de troisième génération de taille moyenne. A plus long terme, la coopération franco-japonaise se développe également dans le cadre du projet de réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER).

c) Une montée en puissance progressive des énergies renouvelables

Signataire du protocole de Kyoto, le Japon a adopté en 2007 le **plan Cool earth 50** qui vise à réduire ses gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2050, initiative qui rejoint par la même occasion les conclusions du G8 de Toyako. En 2006, les énergies nouvelles constituent 2,2 % des ressources énergétiques primaires (à l'exclusion de la géothermie et de l'hydroélectricité). Les objectifs nationaux ont été fixés à 3 % du bouquet énergétique primaire d'ici 2010.

Depuis les chocs pétroliers des années 70, le Japon s'est efforcé d'améliorer l'efficacité énergétique de son industrie. Les méthodes excessivement consommatrices des industries lourdes ont été abandonnées, et si le Japon est aujourd'hui le deuxième pays de l'OCDE pour sa consommation énergétique, l'intensité énergétique du PIB japonais (rapport de la consommation d'énergie par unité de PIB et par an) en est la plus faible.

Ces bons résultats ont été acquis grâce notamment au **système Top runner**, qui oblige les fabricants de 21 catégories de produits à respecter des standards précis. Cela permet de diminuer la consommation énergétique, mais aussi de limiter les émissions de CO₂ de manière passive. Les secteurs du transport et du bâtiment, largement en retrait en matière d'économie d'énergie, sont toutefois à l'étude dans le cadre de la future politique japonaise de changement climatique.

Parmi les nouvelles énergies, l'**énergie solaire** est sans conteste la plus développée. Depuis le lancement, en 1974, du programme *Sunshine*, qui a initié le premier projet photovoltaïque national, cette politique volontariste a permis au Japon d'être leader mondial de la production électrique par procédé photovoltaïque entre 1990 à 2004. Avec quatre entreprises parmi les dix plus gros producteurs mondiaux et 36,8 % du marché, le Japon reste incontestablement le leader mondial dans la production de panneaux solaires.

En revanche, les **bioénergies** sont très peu développées. L'objectif de 500.000 m³ de production de bioéthanol fixé pour 2010 reste très modeste. En revanche, des projets plus ambitieux sont menés sur la valorisation des algues, présentes en grande quantité sur l'archipel, et la mise au point d'agro-carburants de deuxième génération.

d) Un processus de déréglementation déjà ancien

Depuis les années 90, le secteur de l'énergie s'est restructuré sous l'impulsion de **lois de déréglementation nationales**. La libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz (1995) et des produits pétroliers (1996) a induit des phénomènes de concentration et de baisse des prix.

L'ouverture de ces secteurs est **en partie limitée** par le fort monopole régional et urbain, ainsi que par l'intégration verticale du secteur qui place les opérateurs historiques en position de force par rapport aux nouveaux entrants. De plus, le gouvernement contrôle les prises de participation étrangères dans les secteurs stratégiques, même si les partenariats public-privé offrent davantage d'opportunité aux investisseurs non nationaux pour pénétrer le marché.

Parmi les grandes entreprises françaises, Areva, Alstom et Total ont des activités importantes au Japon, tandis qu'EDF et Technip sont implantés depuis 2005.

La délégation a pu s'entretenir avec M. Jacques Chambert-Loir, directeur du groupe Total pour l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie. Quatrième groupe pétrolier au monde, Total est présent au Japon depuis 1953. Le groupe entretient des partenariats très importants avec des maisons de commerce et des compagnies pétrolières japonaises, et notamment Inpex, qui devrait devenir un futur major japonais. Total fournit une part importante du gaz naturel liquéfié au Japon, premier pays importateur au monde. Egalement présent sur le marché du pétrole brut et dans le secteur des lubrifiants, il s'est engagé dans un projet pilote stratégique de développement d'un nouveau carburant propre. Le programme de réforme ambitieux engagé par l'ancien Premier ministre Koizumi et poursuivi par ses successeurs en matière de déréglementation du marché de l'énergie laisse entrevoir des possibilités d'investissement dans ces secteurs.

C. UNE PRÉÉMINENCE DANS LES SECTEURS DE POINTE

Le marché de l'industrie technologique et de la communication reste toujours le premier secteur du Japon, avec une croissance régulière depuis 1996, contribuant à « tirer » la croissance nationale depuis cette date. Très fortement concurrentiel et porté par l'innovation, il bénéficie de l'appui des pouvoirs publics. **Le Japon dispose d'une très forte avance par rapport à ses concurrents européens, qu'il considère comme très en retard en ce domaine, ainsi que l'a souligné l'ambassadeur de France auprès de la délégation.**

LA VISITE DU PANASONIC CENTER DE TOKYO

Votre délégation a pu visiter le Panasonic center de Tokyo, véritable vitrine technologique du groupe Panasonic corporation. Constituant l'un des leaders mondiaux de l'électronique professionnel et grand public, il possède des parts importantes du marché domestique des appareils électroniques tels que réfrigérateurs (1er), climatiseurs (1er), fours à micro-ondes (2ème), machines à laver (3ème)... Outre l'électroménager, la vente de produits audiovisuels et de communication représente plus de 40 % des ventes du groupe.

De la visite du showroom et des discussions avec ses responsables, plusieurs observations peuvent être tirées, caractéristiques des grands groupes de l'électronique japonaise :

– un effort d'innovation très important, le groupe consacrant 580 milliards de yens (soit le double de son capital !) à la R&D. Votre délégation a ainsi pu admirer les toutes dernières innovations en matière d'écran plat, d'une taille et d'une finesse impressionnantes, ou encore les dernières générations de téléphone portable, dont les fonctionnalités internet et audio-vidéo n'existent pas encore sur le continent européen ;

– une forte internationalisation, l'activité à l'étranger représentant près de 50 % de son résultat consolidé ;

– une attention particulière portée aux enjeux du développement durable. La « vision » du groupe pour la société du XXIème siècle décline ainsi, outre l'idée d'une société interconnectée en réseau, celle d'une coexistence harmonieuse avec l'environnement planétaire. Celle-ci passe, selon les responsables rencontrés, par la limitation des émissions de CO₂ à toutes les étapes de la production, l'élaboration de produits moins consommateurs d'énergie et une communication planétaire axée sur des messages écologistes. La société s'est, en outre, dotée d'une charte environnementale.

1. La microélectronique

L'industrie des semi-conducteurs est considérée comme l'une des principales industries au Japon, les sociétés Toshiba, Renesas technology, Nec electronics, Sony, Matsushita electronics et Sharp étant parmi les premières au monde dans le secteur des mémoires Dram, Sram et flash¹.

Si les équipementiers japonais sont en situation difficile s'agissant des circuits intégrés destinés aux appareils électroménagers et aux véhicules automobiles, ils sont en revanche *leaders* sur le segment de la téléphonie mobile, des cartes à puces et des étiquettes RFID². Ces deux derniers marchés seront particulièrement porteurs, puisque les instituts de conjoncture anticipent

¹ On distingue généralement deux grandes catégories de mémoires vives :

– les mémoires dynamiques (DRAM, dynamic random access module). Peu coûteuses, elles sont principalement utilisées pour la mémoire centrale de l'ordinateur ;

– les mémoires statiques (SRAM, static random access module). Rapides mais onéreuses, elles sont notamment utilisées pour les mémoires cache du processeur.

La mémoire flash, quant à elle, est une mémoire à semi-conducteurs, non volatile et réinscriptible, c'est-à-dire possédant les caractéristiques d'une mémoire vive mais dont les données ne se volatilisent pas lors d'une mise hors tension.

² Radio frequency identification.

une demande de respectivement 340 millions d'unités (contre 113 en 2005) et 1.792 (contre 32 en 2006) en 2010.

Recourant à un niveau élevé de technologie, ce secteur offre des produits de pointe et continue de se développer dans la miniaturisation et l'amélioration des performances. Cependant, les entreprises japonaises sont toujours concentrées sur le marché domestique, peinent à s'internationaliser et ont perdu du terrain par rapport à leurs concurrentes asiatiques et européennes.

2. La robotique

Le Japon reste incontestablement le **leader mondial** de la robotique, sa part de marché étant estimée à 60 % en 2006. Sa recherche constante d'innovations en « mécatronique¹ » lui a permis d'asseoir cette position.

Deux secteurs sont à distinguer en réalité :

– la **robotique industrielle** (95 % du marché). Avec un taux de croissance de 8 % depuis 2000, largement supérieur à celui des autres secteurs industriels, elle fait du Japon le plus gros producteur et utilisateur de robots au monde ;

– la **robotique de service** (5 % du marché). Encore naissante et en grande partie expérimentale, même si certains modèles sont déjà commercialisés, elle vise la construction de robots humanoïdes qui pourraient, à terme, aider le Japon à faire face aux défis que pose son évolution démographique. Ce marché de service, très prometteur, devrait connaître une très forte croissance, jusqu'à dépasser la robotique industrielle en 2015-2020.

3. Les technologies de l'information et de la communication

L'**internet** est très développé au Japon, et notamment celui à haut débit. Plus d'un foyer sur deux y était ainsi connecté en 2007. L'accès au réseau y est, il est vrai, l'un des moins chers au monde, à environ 7,5 euros par abonné et par mois.

L'obligation de dégroupage total et la concurrence intense sur ce marché –avec les opérateurs Softbank et NTT DoCoMo– a permis l'essor de la technologie ADSL. On notera que la fibre optique, qui permet d'obtenir des débits plus élevés encore, représente désormais un tiers du haut débit.

¹ La « mécatronique » est la combinaison synergique et systémique de la mécanique, de l'électronique et de l'informatique temps réel. L'intérêt de ce domaine d'ingénierie interdisciplinaire est de concevoir des systèmes automatiques puissants et de permettre le contrôle de systèmes complexes.

Le ministère des affaires intérieures et de la communication (MAIC), autorité également en charge de la régulation du secteur, a lancé en 2006 un plan quinquennal, la *Next generation broadband strategy 2010*, fixant à cet horizon un objectif de 100 % de couverture en haut débit et 90 % en très haut débit.

Le marché de la **téléphonie mobile**, même s'il se situe au premier rang mondial et malgré la réduction progressive du nombre de ses abonnés, n'est pas encore parvenu à maturité. En juin 2008, le taux de pénétration de la téléphonie mobile était de plus de 80 %, le Japon comptant 103 millions d'abonnés, dont 87 % à un service internet mobile. 76 % des utilisateurs mobiles sont abonnés à un service 3G/3,5G¹, que le pays a été le premier à mettre en service en octobre 2001.

L'avenir du secteur passe par des innovations technologiques telles que l'enrichissement des contenus mobiles, ainsi que le portefeuille électronique utilisant une puce sans contact et cumulant sur téléphone portable les fonctions de porte-monnaie électronique, titre de transport, carte de crédit et autres fonctions d'identification. Est attendue, par ailleurs, la mise en place d'un service 4G pour 2010.

4. Les réseaux audiovisuels

La **télévision de service public** Japan broadcasting corporation (NHK) offre en hertzien deux chaînes de télédiffusion (l'une généraliste, l'autre éducative) et trois stations de radiodiffusion, plus trois chaînes de télévision par satellite (BS), qui émettent simultanément des signaux analogiques et numériques. 90 % des programmes de la chaîne généraliste sont en haute définition (HD), contre 50 % de ceux de la chaîne éducative. Il n'y a aucune publicité sur ces chaînes, qui sont financées par la redevance publique, dont le montant est d'environ 115 euros par an.

Le **secteur privé** est organisé en réseaux de chaînes commerciales régionales. Chacun des cinq grands réseaux dispose de « stations clés » à Tokyo. Les chaînes privées sont le plus souvent intégrées à un groupe de communication qui dispose d'un quotidien de presse écrite.

La diffusion analogique doit cesser au Japon en 2011. Le système de diffusion de la **télévision numérique terrestre** (TNT) est devenu opérationnel dans trois zones pilotes depuis le 1^{er} décembre 2003. La TNT mobile est diffusée sur téléphone portable dans l'ensemble du pays depuis son lancement en 2006.

En dehors du réseau hertzien, le Japon offre deux types de diffusion par **satellite**, dont bénéficie un tiers des foyers. Un autre tiers est abonné aux

¹ *Nouvelles générations de réseaux mobiles et de téléphones permettant un accroissement notable du débit et la commercialisation de nouveaux types de services.*

câblo-opérateurs, qui commencent à passer à la **fibre optique** pour permettre plus aisément la diffusion en HDTV, et proposent désormais des offres de *triple play* en très haut débit.

5. Le marché des jeux vidéos

Le Japon, **deuxième marché mondial** pour les jeux vidéo derrière les Etats-Unis avec 5,06 milliards d'euros en 2008, n'a pas su bénéficier de la croissance mondiale du secteur. En outre, celui-ci a connu sa première baisse depuis 2004, davantage du fait d'un recul des ventes de **matériel** que de celui des jeux. En effet, les deux constructeurs nationaux –Sony et Nintendo– ont commercialisé en 2008 des consoles ne constituant que des évolutions de générations précédentes.

Sur le marché des **jeux** proprement dits, la production nipponne rencontre des difficultés, avec le passage aux consoles nouvelle génération en HD, du fait des savoir-faire devant être renouvelés et des investissements à réaliser.

On notera que le marché des **jeux pour mobiles**, très prometteur du fait du déploiement des réseaux et de l'engouement des japonais, a doublé depuis 2004 et offre de très intéressantes opportunités pour les éditeurs français.

6. Les énergies renouvelables : l'exemple des transports à hydrogène

Le soutien à la recherche dans le secteur de l'hydrogène occupe une place importante dans la politique de développement des énergies renouvelables du Gouvernement japonais. Membre de l'*International partnership for the hydrogen economy* (IPHE), le Japon s'est fixé comme objectif de parvenir à une « **société de l'hydrogène** » viable, tant techniquement que commercialement. Depuis 2001, des investissements massifs sont consacrés à la R & D dans le domaine de l'hydrogène.

Les **transports** constituent le secteur d'application privilégié de la technologie à hydrogène, des recherches ayant été entreprises sur les infrastructures de stockage et de distribution pour les véhicules et les moteurs à combustion d'hydrogène. Des **objectifs très ambitieux** ont été fixés pour 2010 [50.000 véhicules à hydrogène ou pile à combustible et une production de 2,2 giga mégawatts (GMW)] et 2030 (15 millions de véhicules, soit 20 % du parc, et une production de 12,5 GMW, soit 20 % de la production totale d'électricité).

LE JAPAN HYDROGEN AND FUEL CELL DEMONSTRATION PROJECT

Le Japan hydrogen and fuel cell demonstration project (JHFC), regroupant neuf constructeurs japonais et étrangers en un partenariat public-privé, traduit l'implication du gouvernement dans ce secteur, sous l'égide du ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI). Il vise à recueillir les données sur la fabrication d'hydrogène, à évaluer la performance des véhicules et à communiquer vis-à-vis du grand public. Ont ainsi été mis au point un véhicule fonctionnant à l'hydrogène pur et sept recourant à un système alimenté par une pile à combustible, ainsi qu'un réseau de stations d'hydrogène permettant de les alimenter. Cette expérimentation grandeur nature en site urbain, qui s'est accompagnée d'un assouplissement de la loi sur la fourniture d'hydrogène, est toutefois jugée trop limitée par les industriels du secteur.

La délégation a pu visiter le centre JHFC de Yokohama, tester sur route des véhicules à hydrogène et rencontrer le responsable du programme vert de la société Nissan. Rendu public en 2006, ce dernier vise à réduire progressivement à zéro les émissions de CO₂ des véhicules automobiles afin de limiter à deux degrés l'augmentation du niveau moyen de la température au cours du siècle. L'objectif intermédiaire –mettre en service en 2050 des automobiles rejetant 70 % de CO₂ en moins qu'en 2000– implique qu'à cette date, le quart du parc soit constitué de véhicules électriques et un tiers d'hybrides.

A l'heure actuelle, seuls des prototypes de voitures à hydrogène ont été fabriqués. Si la délégation a pu apprécier leurs performances, le passage au stade de la commercialisation pose un certain nombre de problèmes difficiles à surmonter, d'ordre technique et financier. Si Nissan pense parvenir à solutionner les obstacles techniques d'ici 2010, ceux liés aux coûts de fabrication risquent d'être plus longs à résoudre. L'objectif reste toutefois pour le groupe d'être en mesure de fabriquer, en 2015, un véhicule à hydrogène dont le prix ne serait qu'1,2 fois supérieur à celui d'un véhicule classique, ce qui suppose un effort substantiel en termes de subventions publiques.

D. UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INNOVATION

1. Des efforts massifs de recherche et développement

Le Japon s'oriente depuis longtemps vers les technologies de pointe et possède toujours, en ce domaine, une avance sur ses concurrents, comme le montrent une série d'indicateurs. Ainsi, c'est le pays au monde qui dépose le plus de brevets. Les **dépenses en R&D** y comptent pour 3,6 % du PIB (contre 2,6 % aux Etats-Unis et 2,1 % en France), **80 % de ces dépenses étant le fait d'entreprises**. Le Japon dispose de 5,6 chercheurs pour 1.000 habitants (contre 4,7 aux Etats-Unis et 3,3 en France). S'il ne représente que 2 % de la population mondiale, il couvre 20 % du budget mondial de R&D.

Dépenses en recherche et développement R&D

| Pays | Dépenses en R&D (en milliards de Yens) | Part dans le PIB (en %) | Année |
|-------------------|--|-------------------------|-------|
| Japon | 18,5 | 3,62 | 2006 |
| USA | 40,1 | 2,59 | 2004 |
| Angleterre | 4,5 | 1,78 | 2005 |
| Allemagne | 8,0 | 2,48 | 2005 |
| France | 5,2 | 2,13 | 2005 |

Nombre de chercheurs

| Pays | Nombre de chercheurs en équivalent temps plein (en milliers) | Nombre de chercheurs pour 1000 habitants | Année |
|-------------------|--|--|-------|
| Japon | 710 | 5,56 | 2006 |
| USA | 1 395 | 4,70 | 2005 |
| Angleterre | 180 | 3,00 | 2005 |
| Allemagne | 278 | 3,37 | 2005 |
| France | 204 | 3,26 | 2005 |

Source : ministère des affaires intérieures et de la communication du Japon / OCDE.

Le solde du commerce extérieur japonais profite directement de cette spécialisation sur le secteur *high tech*. Comme le montre le tableau suivant, le Japon exporte en effet trois fois plus de produits à contenu technologique qu'il n'en importe. En France, à titre de comparaison, ce taux n'est que de 1,6.

RATIO EXPORTATIONS / IMPORTATIONS DANS LE COMMERCE DE PRODUITS TECHNOLOGIQUES

| Pays | Ratio entre exportations et importations | Année |
|------------|--|-------|
| Japon | 3.37 | 2006 |
| USA | 2.22 | 2005 |
| Angleterre | 2.07 | 2005 |
| Allemagne | 1.13 | 2005 |
| France | 1.60 | 2003 |

Source : *idem*.

2. Un appui institutionnel au développement technologique

Le déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est soutenu par les programmes gouvernementaux édités par l'*IT Strategic headquarters*, dépendant du cabinet du Premier ministre, en accord avec le troisième plan quinquennal (2006-2010) pour la science et la technologie du conseil pour les sciences et les politiques technologiques (CSPT).

Suite à la réussite des plans nationaux *e-Japan* en 2000 et *e-Japan II* en 2003 visant à promouvoir les TIC au Japon, un nouveau plan gouvernemental *New IT reform strategy* a été lancé en janvier 2006.

Le secteur profite également de la mise en place de pôles de compétitivité depuis 2001 par le ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et des technologies (MEXT) et le ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI)¹.

3. Un capital risque favorable aux *start up*

La concrétisation des opportunités de croissance au Japon a été en partie due à des modalités de financement innovantes, dont le meilleur exemple est le capital risque, que celui-ci soit intégré au sein des structures universitaires, ou bien distinct.

a) *L'intégration entre recherche théorique et débouchés industriels*

L'imbrication de la recherche fondamentale, des applications industrielles et des supports de financement est la forme la plus intégrée de capital risque. La délégation de la commission a rencontré M. Tomotaka Goji, président de *The university of Tokyo edge capital co. Ltd.* (UTEK), qui fait justement le lien entre ces trois éléments.

Cette **société de capital risque**, fondée en 2004 par la prestigieuse université de Tokyo, a pour fonction d'investir dans des sociétés *venture* ayant exploité des technologies et propriétés intellectuelles issues des laboratoires de recherche de ladite université, ou dans des sociétés *venture* créées par ses élèves ou professeurs. Intervenant au travers d'un fonds d'investissement soutenu par de grands établissements financiers et alimenté à hauteur d'environ 50 millions d'euros, elle est ainsi spécialisée dans le financement des sociétés non cotées issues du secteur scientifique et technologique (notamment information, communication et biotechnologie).

Surtout réputée pour son enseignement dans les matières scientifiques grâce à la qualité de ses dispositifs de R & D², l'**université de Tokyo** a été l'un des établissements publics précurseurs dans la mise en valeur des résultats de ses recherches en créant un centre de coordination des partenariats universités-secteur privé. Ce dernier a pour fonction de gérer la propriété intellectuelle (accords de licence avec les entreprises), les activités de recherche commune (échange de personnels de recherche), ainsi que le soutien à la création d'entreprise et la commercialisation des résultats des recherches (activité prise en charge, pour la partie financière, par l'UTEK).

¹ Voir infra.

² 4.000 personnes y font en moyenne 600 à 700 découvertes ou innovations chaque année.

En pratique, l'UTEC déniche les technologies prometteuses développées au sein de l'université et fait le lien avec les applications industrielles potentielles, puis avec la création d'entreprise, sans que l'université, qui ne fait en réalité que mettre à dispositions des moyens matériels et humains, ne puisse influencer sur ses choix et investissements. Un comité de six personnes (universitaires, spécialistes financiers, jeunes entrepreneurs...) juge de la pertinence des projets et décide d'accorder les subventions au nom de l'UTEC.

b) Des moyens de financement massifs en capital risque

Le capital risque consiste à investir en fonds propres dans des entreprises en phase de démarrage afin de contribuer à leur viabilité économique immédiate, puis de les développer, l'objectif final étant de réaliser une plus value maximale *via* une cession de participation. Introduit dans les années 60 au Japon, il concerne des firmes qui ne peuvent prétendre aux canaux de financement traditionnels du fait des risques importants attachés à leur développement. De nombreuses sociétés multinationales constituant les piliers de l'économie japonaise (Panasonic, Toyota ...), qui à l'origine n'étaient que des « petites pousses », ont eu recours à ce moyen de développement pour atteindre une taille critique.

Les sociétés de capital risque sont **incitées à investir le plus en amont possible**, dans leur propre intérêt comme dans celui des sociétés qu'elles financent. En effet, plus elles prennent des parts tôt dans les sociétés technologiques, plus leur part relative dans leur capital social –appelé à croître– augmente, et plus le rendement de leurs investissements est élevé. Outre cet aspect financier, la détention d'une part significative du capital social permet d'obtenir une quote-part d'actions, donc un pouvoir de décision.

La délégation a rencontré plusieurs hauts responsables des plus grands groupes japonais de venture capital. Ceux-ci lui ont fait part de la **situation difficile du capital risque au Japon**, du fait de performances médiocres en termes de rendement/investissement, qui atteignent cependant 19 % net par an garantis ! Par ailleurs, pose problème la cotation en bourse des entreprises innovantes nouvellement créées, ce qui n'incite pas les petits porteurs à intégrer leur capital ou à y demeurer. Enfin, la délégation a eu le sentiment, d'une façon générale, que les responsables rencontrés étaient davantage attachés à la sécurité et à la rentabilité des fonds investis qu'à la stimulation de sociétés réellement innovantes.

4. Un soutien résolu aux PME

Les PME-PMI revêtent une **place très importante** dans l'économie japonaise. Elles représentent en effet 99,7 % des entreprises et 69,5 % des emplois.

Le soutien au PME y est assuré par une **agence placée sous la tutelle du METI**, dont la délégation a rencontré un responsable à Tokyo. Elle prépare et met en œuvre la stratégie du gouvernement en ce domaine, qui constitue l'un des axes prioritaires de sa politique économique. Dans ce but, elle accorde une importance spécifique au soutien des activités de R&D et de formation, à la promotion de partenariats entreprise-universités-secteur public, à la stratégie en matière de propriété intellectuelle, à la création, l'internationalisation et la transmission d'entreprises.

Le **budget public** consacré aux PME permet, pour les trois-quarts, de soutenir celles souhaitant emprunter en réduisant leur taux d'emprunt et garantissant ce dernier, et pour le reste à donner des services de conseil direct aux entrepreneurs. Au cœur du dispositif, l'aide à l'innovation peut adopter la forme d'un soutien à la coopération des PME avec des grandes entreprises, à des PME seules ou à des PME s'associant pour innover collectivement. 300 guichets, présents sur tout le territoire et coordonnés au niveau central, permettent de couvrir au mieux les besoins.

La dégradation de l'environnement économique des PME japonaises, du fait de la crise, a entraîné une hausse significative du nombre de défaillances, surtout dans les secteurs de la construction et de l'immobilier. Elle a poussé le gouvernement à inclure, dans son **plan de relance**, une enveloppe significative (plus de 250 milliards d'euros, soit plus de 40 % du plan) destinée à faciliter le financement des entreprises, et plus spécifiquement des PME, notamment par des systèmes de garantie d'emprunts.

5. Des dispositifs d'incubation des entreprises très développés

Une fois la société créée et financée, encore lui faut-il trouver un lieu où s'implanter et développer ses activités. Or, le Japon offre à cet égard des facilités aux entreprises, notamment petites et moyennes, y compris dans les zones urbaines, en mettant à leur disposition un **cadre juridique et matériel approprié**. Ce support est le plus souvent proposé au niveau de la commune, ou de l'une de ses subdivisions –notamment l'arrondissement, niveau le plus proche des entreprises– si celle-ci est d'une certaine importance. Si les trois plus grandes métropoles (Tokyo, Osaka et Nagoya) ont attiré l'essentiel des entreprises jusqu'aux années 70, un mouvement inverse de redéploiement s'observe depuis.

Lancés au début des années 2000, les **pôles de compétitivité japonais**, appelés *clusters*, illustrent la volonté des pouvoirs publics de renforcer le caractère concurrentiel des entreprises japonaises. Ils offrent également, pour les pôles de compétitivité étrangers et leurs entreprises, d'intéressantes possibilités de coopération technologiques. L'accord passé récemment entre trois pôles de compétitivité français et le *cluster* de la région japonaise du Kansai (Osaka), dans le domaine des sciences de la vie, en témoigne.

Il existe actuellement **plus d'une trentaine de clusters régionaux** au Japon. Ils bénéficient de budgets importants en R&D, d'équipements de pointe, de chercheurs de haut niveau, et couvrent différents domaines d'activités, dont la microélectronique, les nanotechnologies, la recherche médicale, les biotechnologies, l'environnement, les transports, les TIC, la sécurité des réseaux, la robotique... Les actions de rapprochement entre pôles français et japonais, menées depuis trois ans, ont montré notamment que les préoccupations des entreprises et pôles de nos pays respectifs étaient proches, en matière de licences, de produits, de R&D, de technologies ou de services.

a) L'exemple de la pépinière d'entreprises Techno wing d'Ota

La délégation a pu visiter la pépinière d'entreprises *Techno wing* de la ville d'Ota, qui fait partie de l'un des 23 districts que forme la partie est de la métropole de Tokyo. Regroupant 700.000 habitants, elle est réputée pour la présence d'un nombre significatif de PME et d'usines de toute taille du secteur manufacturier. La ville a acheté le terrain, construit et aménagé l'immeuble, et proposé aux entreprises de venir s'y installer, lesquelles y restent trois ans en moyenne.

Le lieu est constitué d'un appartement d'usines de quatre étages accueillant, sur 6.500 m², jusqu'à 48 sociétés ou sites de production. Les entreprises locataires bénéficient d'espaces communs au rez-de-chaussée (salles de repos, de réunion et de négociation), et bénéficient d'une tour de logement à proximité pouvant héberger le personnel employé. Cet ensemble est considéré comme un **modèle réussi de gestion d'aménagement d'une zone industrielle en milieu urbain**. Il répond à une politique de revitalisation et de renforcement de la compétitivité du tissu industriel, fortement ébranlé ces dernières années du fait de la concurrence étrangère.

La rencontre avec le directeur du service de la promotion industrielle de la mairie d'Ota et la visite du site ont permis toutefois de **relativiser ce constat**. De son aveu même, les entreprises implantées sont pour certaines en situation difficile : assez anciennes, elles ont à leur tête des dirigeants âgés, sont insuffisamment innovantes et manquent de ressources. De plus, le financement se faisant surtout par intermédiation bancaire, les créateurs d'entreprise sont réticents à s'engager sur leur patrimoine personnel, la levée directe de fonds étant peu développée. Ces problèmes restent toutefois

secondaires par rapport à l'obstacle, principal, que constitue le manque d'initiative des travailleurs et la préférence généralisée pour le salariat, si possible au sein des grandes entreprises.

Cependant, **un certain nombre d'entreprises parviennent à se développer**. Elles sont dans ce cas de trois types :

– celles ayant un fort potentiel de développement (ex : élaboration de cœurs artificiels, de pièces de précision vendues à Airbus) ;

– celles se situant sur un marché très pointu (ex : construction de circuits intégrés pour les semi-conducteurs) ;

– celles produisant des pièces formant des modules dont la recette technologique est confidentielle.

b) L'exemple du cluster des sciences de la vie à Kobe

La délégation s'est par ailleurs rendue au *Kobe medical industry development project*, spécialisé en médecine régénératrice, l'un des plus grands *clusters* de l'ouest du Japon. Situé dans une île artificielle implantée en face du port de Kobe et construite suite au tremblement de terre de 1995, qui a fait plus de 5.000 morts et provoqué la destruction de la ville, il a exploité à son avantage les **atouts de la région** du Kansai : excellentes facultés de sciences, entreprises *leaders* en pharmaceutique, importance du réseau mis en place par les acteurs locaux des biotechnologies, ouverture internationale de la région...

Parti d'une initiative locale, relayée par les administrations centrales et les entreprises intéressées, le projet a bénéficié d'**importantes subventions étatiques** provenant de divers ministères [METI, MEXT et ministère de la santé et du travail (MHLW)] ainsi que des autres acteurs associés (mairie de Kobe ; préfecture du département du Hyogo ; institut public de recherche Riken ; universités de Kobe, Kyoto et Osaka ; et Sumimoto Mitsui banking corporation, entreprise gérant le principal fonds de capital risque).

Consistant à l'origine en un pôle de R&D spécialisé dans les différents secteurs médicaux, thérapeutiques et pharmaceutiques, il s'est **rapidement accru** pour réunir aujourd'hui environ 130 entreprises, 10 centres de soutien aux entreprises, 3 centres de recherche et 2 hôpitaux. Le cœur du projet est constitué par l'*Institute of biomedical research and innovation* (IBRI), à la fois centre de recherche, de promotion, d'essais cliniques et de soins. Les centres de soutien, qui constituent l'un des atouts du *cluster*, promeuvent la création d'entreprise et aident les *start up*.

Outre les entreprises japonaises, 13 entreprises étrangères, dont 2 françaises, y sont implantées. Elles profitent d'avantages fiscaux et traitent, par l'intermédiaire de son organisme central, plus facilement avec les autorités pour obtenir des autorisations d'expérimentation. Elles bénéficient en outre

d'une législation nationale peu contraignante en matière de thérapie génique et de bioéthique.

III. DES ÉCHANGES BILATÉRAUX FRANCE-JAPON RESTANT À DÉVELOPPER

Bien que proches à de nombreux égards, le Japon et la France n'entretiennent pas de relations économiques très poussées. La faute en revient en grande partie à notre pays : ainsi que l'a souligné devant la délégation l'ambassadeur de France au Japon, les entreprises françaises ne portent pas une grande attention au marché japonais et préfèrent se concentrer sur des partenaires considérés comme plus prometteurs comme les « BRIC »¹.

Il y a là une situation à laquelle il serait d'autant plus nécessaire et utile de remédier que le potentiel de développement de nos entreprises dans l'archipel nippon, où la France jouit d'une bonne image, paraît très prometteur.

A. DES RELATIONS FRANCO-JAPONAISES DÉSÉQUILIBRÉES AU PROFIT DU JAPON

1. Des liens commerciaux insuffisamment développés entre la France et le Japon

Le Japon est loin d'être parmi nos premiers partenaires économiques, et inversement. Le pays est en effet notre **treizième client** et notre **onzième fournisseur**, notre part de marché y étant est de 1,5 %.

En 2008, les exportations françaises vers le Japon se sont repliées de 3,1 %, en raison notamment au ralentissement de la croissance dans l'archipel. Cette baisse intervient toutefois après trois années 2005, 2006 et 2007 dynamiques, durant lesquels les exportations avaient cru.

« Seules » 10.000 entreprises françaises exportent vers le Japon, là où 20.000 le font vers les Etats-Unis et 25.000 vers l'Allemagne.

2. Une balance du commerce extérieur français déficitaire au profit du Japon

Due également au ralentissement de l'économie, la baisse de nos importations en 2008 en provenance du Japon, dont le montant est 1,7 fois

¹ *Brésil, Russie, Inde et Chine.*

supérieur aux exportations, permet à la France d'afficher un déficit commercial en légère réduction, confirmant ainsi la tendance à l'amélioration de notre solde commercial bilatéral observée depuis quelques années.

On notera que la Chine a dépassé le Japon, depuis 2001, comme premier fournisseur asiatique de la France, ce pays constituant également notre premier déficit bilatéral.

Avec 4,6 milliards d'euros, le Japon n'en reste pas moins notre **septième déficit commercial**, notre taux de couverture à son égard n'étant que de 57 %. Nous avons en effet, cette même année, exporté pour 5,7 milliards d'euros au Japon, mais importé pour 10,3 milliards.

3. Des investissements français au Japon importants mais une présence encore limitée

En 2007, la France est devenue le **deuxième investisseur** étranger au Japon en **flux**, derrière les Etats-Unis et *ex-æquo* avec le Royaume-Uni. En **stock**, la France arrive au **troisième rang** (9 milliards d'euros et 10 % du total), derrière les Etats-Unis et les Pays-Bas, mais devant tous les autres partenaires européens, notamment le Royaume-Uni (4 %) et l'Allemagne (3 %).

Si ces chiffres sont élogieux, ils ne se traduisent pas par une présence marquée de notre pays au Japon. Ainsi, L'investissement français y est principalement le fait de **quelques grandes entreprises**. Par ailleurs, « seuls » 8.000 expatriés français vivent au Japon, tandis qu'ils sont 45.000 japonais à vivre en France.

Une étude récente¹ a mis en évidence la **forte dominance des secteurs industriel et financier**. Le secteur manufacturier (50 % du total) comprend les industries de transport et de l'aéronautique (Air France et Michelin, présents depuis plus de 30 ans) ou les grands groupes automobiles (Renault et Peugeot, mais également les équipementiers Valeo et Faurecia), les industries chimique et mécanique (Air Liquide et Sanofi-Aventis), les industries du secteur du bâtiment et des travaux publics, de l'environnement et de l'énergie (Saint-Gobain, Total, Areva et Cogema). L'industrie agroalimentaire est une composante forte du secteur manufacturier au Japon, avec 12 % du total des implantations, et se caractérise par la présence de grands groupes industriels tels que Danone ou Lactalis.

Point important, un **nombre croissant de partenariats** a été noué entre entreprises françaises et japonaises dans des secteurs industriels comme l'automobile (Renault et Nissan), le nucléaire (Areva et Mitsubishi), le

¹ Enquête filiale 2007 réalisée par la mission économique française au Japon auprès de 390 entités françaises.

militaire (EADS, Eurocopter et Kawasaki), les énergies renouvelables (EDF et Mitsubishi)...

Le secteur de la **finance** et des **services** affiche 60 implantations (15 % du total). Les principales banques françaises sont présentes au Japon (BNP-Paribas, Société Générale, Calyon...) ainsi que l'assureur Axa. Avec près de 80 entités (dont des grandes marques de luxe et de cosmétique comme LVMH, Hermès, Chanel, Dior, L'Oréal), le secteur des **biens de consommation** (21 % du total des entités interrogées) reste très important.

La présence française dans le domaine des **TIC** demeure proportionnellement faible (39 implantations et 10 % du total) avec des grands groupes (Alcatel-Lucent, France Télécom, Oberthur Card Systems ...), mais aussi des PME innovantes et très spécialisées.

4. Une présence japonaise en France conséquente

En stock, les investissements directs du Japon en France représentent 3 % du total de ses investissements directs dans le monde, et 2 % de ceux réalisés en France. La France est la **troisième destination des IDE japonais en Europe**, après les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Si la concurrence des pays d'Europe orientale et d'Asie dans l'attraction des IDE est forte, on constate peu de désinvestissements japonais en France.

400 entreprises japonaises sont présentes dans notre pays sur 650 sites représentant environ **55.000 emplois**. Les secteurs les plus représentés sont l'automobile (35 % des entreprises), les TIC, la chimie et la plasturgie (9 %), l'industrie du verre (8 %), les services (7 %), le secteur de la santé (5 %), l'agroalimentaire (3 %) et la logistique (1 %). Le plus grand site industriel étranger en France, l'usine Toyota de Valenciennes, est japonais.

En 2007, 60 % des emplois générés par les entreprises japonaises en France sont des emplois industriels. Les fonctions commerciales arrivent en deuxième position (29 %), tandis que celle des services est orientée à la hausse. Les investissements japonais en France créent chaque année environ **1.500 emplois nouveaux**, plaçant le Japon au **quatrième rang des investisseurs étrangers** dans notre pays.

B. UNE ÉCONOMIE ENCORE PROTÉGÉE PAR DE NOMBREUSES BARRIÈRES

Si la majorité des produits peut être théoriquement importée librement au Japon, le pays a cependant mis en place différents types d'obstacles lui permettant de mettre à l'abri son marché intérieur en décourageant les exportateurs étrangers.

1. Les obstacles tarifaires

Les obstacles tarifaires touchent essentiellement les **produits agricoles**, le Japon figurant parmi ceux ayant des pays industrialisés ayant les droits les plus élevés dans ce secteur¹. Toutefois, d'autres secteurs sont également touchés par des droits élevés, comme celui des chaussures en cuir, ainsi que celui des chaussures de ski, qui y est assimilé.

EXEMPLES INDICATIFS DE DROITS DE DOUANE EN 2008

| |
|--|
| Vêtements et accessoires textiles : 9.1 à 12.8 % en fonction de l'article et du tissu utilisé |
| Articles de maroquinerie : 8 à 16 % |
| Articles de bijouterie-joaillerie : 5.2 à 5.4 % |
| Chaussures en cuir : (contingent de 12 019 000 paires par an pour l'ensemble des importateurs) – contingent : 17.3 %, 21.6 % et 24 % selon les matériaux utilisés – hors contingent : de 30 % à 60 % avec un minimum forfaitaire de 4 300 yens (30 euros) par paire |
| Vins et spiritueux : – vins pétillants : 182 yens / litre – vins tranquilles : 125 yens / litre ou 15 % du prix CIF – vins en vrac : 45 yens / litre |
| Fromages : 29.8 % pour les fromages naturels / 40% pour les fromages fondus |

Source : mission économique française au Japon.

2. Les obstacles non tarifaires

Les obstacles non tarifaires affectent plusieurs types de produits, mais pèsent davantage sur les produits agricoles.

On en trouve cependant dans des **secteurs non agricoles**, tel que dans celui des produits pharmaceutiques et des équipements médicaux, avec des délais longs –quatre à cinq ans en moyenne– et coûteux d'enregistrement ; dans le secteur financier, avec une réglementation contraignante pour les banques et des procédures discriminatoires pour les assurances ; dans le secteur des cosmétiques, dont un certain nombre sont interdits sans raison scientifique particulière ; ainsi qu'en matière de marchés publics, où un manque de transparence dans les procédures d'appel d'offre et les pratiques des maîtres d'ouvrage excluent *de facto* les entreprises étrangères.

La **réglementation sanitaire japonaise** au Japon constitue l'un des principaux obstacles à l'export. Tout produit agroalimentaire destiné à la consommation humaine vendu sur le territoire japonais doit respecter la réglementation japonaise en vigueur, basée sur la *Food sanitation law*, appliquée par les ministères respectivement en charge de l'agriculture et de la santé. Cette réglementation va de l'interdiction de certains produits

¹ Voir supra.

agroalimentaires pour des raisons sanitaires ou phytosanitaires à l'imposition de contraintes fortes quant à leur composition et leur mode d'élaboration.

La nouvelle **règlementation concernant les limites maximales de résidus** (LMR), entrée en vigueur en 2006, en est caractéristique. Recourant au principe de la liste positive, elle fixe des LMR autorisées pour les produits phytosanitaires par type de produits alimentaires et par type de produit chimique. Ainsi, pour un pesticide donné, les LMR varieront selon le type de fruit ou légume concerné.

Autre contrainte, le respect de la **règlementation concernant les additifs alimentaires dans les produits agroalimentaires** destinés à l'exportation vers le Japon. La législation nationale définit 366 additifs autorisés, leurs conditions d'utilisation et les normes tolérées. Or, ces additifs sont très différents de ceux utilisés couramment dans le monde. Ainsi, nombreux sont ceux à n'être pas autorisés dans l'Union européenne, et inversement, ce qui constitue un frein important aux échanges.

Le fait pour un produit de contenir des **organismes génétiquement modifiés** (OGM) ne constitue en revanche pas un frein à l'importation en soi. Datant de 2001, la réglementation impose cependant un étiquetage très strict et le respect de certaines conditions détaillées.

Enfin, la **protection intellectuelle des productions agricoles de qualité** peut constituer un obstacle déguisé à l'importation, comme l'a illustré pour la délégation la visite de la région de Kobe connue pour son célèbre bœuf. Sur la question des indications géographiques, le Japon s'aligne systématiquement, dans les négociations internationales, contre la mise en place d'un registre multilatéral contraignant et contre l'extension de la protection renforcée à tous les produits, en opposition à la stratégie européenne. En l'état actuel des choses, les exportateurs doivent soit adapter leurs produits aux exigences locales, soit mener des négociations très longues et techniques avec les autorités japonaises. Si elle est souhaitable, l'équivalence des standards est extrêmement difficile à obtenir.

L'EXEMPLE DE LA MARQUE COLLECTIVE RÉGIONALE « BŒUF DE KOBE »

S'agissant des produits à notoriété régionale, le Japon les protège, depuis 2006, par des dispositions spécifiques de la loi générale sur les marques collectives régionales. Ce dispositif est ouvert aux produits étrangers et pourrait a priori constituer un substitut ou un complément à la protection par le droit des indications géographiques. Cependant, une importante différence réside dans l'absence d'examen de la méthode de fabrication et des qualités du produit par les pouvoirs publics. De plus, la marque collective régionale est déposée sur la base d'un lien de notoriété entre le nom du produit et celui de la région, ce qui en limite l'utilisation à quelques produits importés très connus comme le Champagne ou quelques grandes appellations. Le Neuchâtel ou le pruneau d'Agen, par exemple, auraient très peu de chances de bénéficier d'une telle protection.

Le bœuf de Kobe est l'une des marques collectives régionales les plus connues du Japon. La délégation a pu rencontrer des représentants du syndicat mixte pour la promotion et la diffusion de la viande bœuf de Kobe, le Zen-Noh Hyogo, qui regroupe les sociétés coopératives de producteurs, ainsi qu'un élevage de bœuf de Kobe. Importé sur l'archipel par les occidentaux au XIXème siècle –les japonais ne consommant pas de viande jusqu'alors–, le bœuf de Tajima, appellation exacte du bœuf de Kobe, est un croisement de races du département de Hyogo élevé sur son territoire. La production, qui s'élève à 1,2 millions de tonnes chaque année, en est confidentielle : elle correspond à 0,06 % de la quantité de boeuf consommée chaque année au Japon !

Soumise à des conditions d'élevage et d'abattage strictes (race, poids de la carcasse, type d'alimentation, proportion de graisse, lieu de naissance et d'abattage ...), cette viande fait en revanche, en raison principalement de sa rareté et de la notoriété attachée à son appellation, l'objet d'une remarquable valorisation. Elle est en effet revendue environ 20 euros le kilo en sortie d'abattoir, contre 3 à 5 euros pour une viande de bœuf française. Réputé pour sa tendreté et sa saveur, quoique peu appréciées par des palais européens accoutumés à des viandes bien moins grasses, le bœuf de Kobe est un exemple particulièrement éclairant de création et d'utilisation réussie d'une marque collective régionale japonaise, à laquelle il serait très difficile pour des exploitants français ou européens de recourir.

C. UN MARCHÉ POTENTIELLEMENT IMPORTANT RESTANT À EXPLOITER POUR NOS ACTEURS NATIONAUX

1. La bonne image de la France au Japon

L'**image positive** de la France au Japon est toujours portée par le monde du luxe, de l'art de vivre, de la culture, de l'histoire et des traditions.

Notre pays y bénéficie d'un **important réseau public** d'enseignement du français et de promotion de la langue et de la culture, avec quatre instituts en gestion directe du Quai d'Orsay et cinq Alliances françaises. Par ailleurs, une cinquantaine de sociétés d'amitié franco-japonaise permettent d'entretenir sur le terrain cette relation de proximité, même si leurs effectifs se renouvellent peu, tandis qu'une cinquantaine de jumelages sont actifs entre collectivités territoriales des deux pays.

Les **relations interparlementaires** restent constantes. Pour exemple, le groupe sénatorial d'amitié franco-japonais, dont les effectifs étaient passés de 26 à 14 membres après le renouvellement sénatorial de juillet 2007, les a vus rétablis à 25 membres suite à une action de sensibilisation.

Dans l'**esprit de l'opinion publique** japonaise, une certaine diversification s'est opérée depuis quelques années avec l'arrivée de grands investisseurs (Renault, Axa) et de personnalités particulières (Carlos Ghosn, Philippe Troussier, Jean Reno), conférant à notre pays une image différente et plus moderne.

Les **relations économiques** ont été stimulées par le lancement, de la part des pouvoirs publics français, de nombreuses campagnes ces dernières années (« Le Japon, c'est possible », « L'esprit partenaire France-Japon », « Initiative France-Japon »). Les échanges touristiques, parties prenantes du secteur économique, se renforcent de France à destination du Japon –ils ont doublé entre 1996 et 2006– et se maintiennent dans l'autre sens.

Toutefois, la concurrence d'autres pays que la France au niveau régional s'intensifie (Australie, Chine, Corée...). A titre d'exemple révélateur, l'enseignement du français y diminue, supplanté par le chinois et le coréen.

A l'inverse, l'**image du Japon en France** paraît aujourd'hui **moins forte** que dans les années 80, du fait de l'impact de la « décennie perdue » des années 90, de la montée en puissance de pays comme la Chine et l'Inde, et de la succession, à un Président de la République connaissant bien l'Asie et le Japon, d'un nouveau chef de l'Etat tourné davantage vers le monde anglo-saxon.

Cependant, le Japon continue de bénéficier d'une « côte de popularité » importante dans notre pays, notamment chez les jeunes du fait du développement de la « pop culture » nippone (jeux vidéos, dessins animés, marques de l'industrie électronique...).

2. Des relations franco-japonaises à nouveau stimulées

Marquée par le **150ème anniversaire des relations diplomatiques** entre la France et le Japon –c'est en effet en 1858 que Napoléon III et le représentant du *shogun* ont signé un traité de commerce–, l'**année 2008** a connu une relance des échanges politiques et culturels entre les deux pays, pas moins de 600 manifestations ayant été organisé en France.

Au niveau **institutionnel**, le Président de la République française et son Premier ministre se sont tous les deux rendus, séparément, au Japon. Les visites ministérielles n'ont cessé d'augmenter (2 en 2006, 3 en 2007 et plus de 5 en 2008, grâce il est vrai au calendrier des rencontres du G8). L'ambassadeur français au Japon a fait le tour de tous les départements japonais en deux ans. Lors des discussions ayant eu lieu en 2008 sur la création d'un nouvel échelon administratif par regroupement dans l'organisation japonaise, la France a été prise comme modèle de décentralisation.

D'un point de vue **culturel et intellectuel**, un très grand nombre d'évènements ont été organisés dans chacun des deux pays pour y célébrer l'autre. En France, pas moins de 79 manifestations culturelles se sont ainsi déroulées pour y célébrer « l'année du Japon ». Commencé en 2007, le dialogue culturel des villes s'est poursuivi de part et d'autres.

Enfin, des actions de rapprochement ont été opérées dans le secteur **économique**. Ainsi, la chambre de commerce et d'industrie française, la plus ancienne chambre européenne au Japon et la seule reconnue d'utilité publique, a fêté son 90^e anniversaire en organisant un symposium. Par ailleurs, une centaine de PME françaises a bénéficié d'un voyage de découverte dans l'archipel.

3. Des opportunités de développement à saisir

Deuxième économie mondiale, le Japon offre une grande proximité culturelle, ainsi que des valeurs communes avec l'Europe, et des opportunités de développement importantes pour nos entreprises, comme l'a d'ailleurs observé M. Yutaka Iimura, ambassadeur du Japon en France, lors de sa venue devant la délégation au Sénat.

Le fait que le Japon constitue un « partenaire naturel » de l'Union européenne et, plus particulièrement, de la France, mais également la nécessité pour les deux pays d'accroître leurs relations bilatérales, y compris et surtout dans le domaine économique, a par ailleurs été clairement souligné par les premiers ministres japonais et français lors de la visite du second, M. François Fillon, dans l'archipel au mois d'avril 2008.

Les entreprises françaises souhaitant investir ou s'implanter au Japon bénéficient de **structures de conseil et de suivi** sur place, que ce soit à travers les services de la mission économique de l'ambassade, à Tokyo et Kyoto, notamment, ou par le biais de l'Agence française pour les investissements internationaux

En matière de TIC y compris, des opportunités intéressantes sont à saisir pour les entreprises françaises, à condition de respecter certaines exigences vis-à-vis du marché japonais. La rencontre de la délégation avec le responsable d'Alcatel-Lucent au Japon, M. Martin Jordy, a été à cet égard très instructive et peut servir d'exemple.

L'EXEMPLE DU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE ALCATEL-LUCENT DANS LE SECTEUR DES TIC

Le groupe Alcatel-Lucent est issu de la fusion, fin 2006, des entreprises française Alcatel et américaine Lucent, qui toutes deux possédaient des représentations au Japon. Ses activités n'ont cessé d'y diminuer entre 2000 et 2007, son chiffre d'affaires étant passé de 500 à 200 millions d'euros sur la période. La part du Japon n'est que de 1 % dans l'activité totale du groupe, et ce alors qu'elle est de 20 % en moyenne dans les pays développés, que le Japon est le deuxième marché au monde en équipements d'infrastructures télécoms et qu'il est détenu à 35 % par des firmes étrangères. Fin 2007, le consortium où figurait Alcatel-Lucent n'a pas été retenu par le ministère en charge des télécommunications pour l'attribution d'une des deux licences nationales pour la réalisation d'un réseau Wimax.

Selon le responsable d'Alcatel-Lucent Japon, le développement des entreprises françaises sur l'archipel se heurte à plusieurs obstacles :

– la structuration du marché des TIC, où les marges sont désormais très faibles et le niveau d'équipement très élevé ;

– la concurrence exacerbée des entreprises chinoises, excellentes techniquement, qui investissent tous les secteurs du marché en acceptant de livrer, pour chaque contrat, toutes sortes d'équipements annexes sans garantie de paiement, simplement pour « occuper la place ».

Malgré ces difficultés, le secteur reste intéressant pour nos entreprises, le groupe Alcatel-Lucent ambitionnant par exemple de devenir l'un des trois premiers équipementiers au Japon en 2020. Plusieurs exigences doivent toutefois être respectées :

– proposer des produits extrêmement innovants, qui ne se contentent pas de « recycler » ceux déjà existants mais d'apporter une véritable plus-value. Ainsi, Alcatel-Lucent souhaite développer à l'horizon 2010 au Japon une norme de télécommunication de haut débit, dénommée Long term evolution, à vocation internationale ;

– conserver un degré de qualité très élevé et parfaitement constant, condition pour s'attirer et maintenir la fidélité des opérateurs japonais, extrêmement exigeants dans le choix de leurs équipementiers ;

– établir des programmes de coopération, notamment techniques, avec des sociétés japonaises. C'est ainsi qu'Alcatel-Lucent a signé un partenariat stratégique avec l'entreprise japonaise NEC, pour créer une société commune de R&D en charge du projet de réseau mobile de quatrième génération.

*

*

*

Réunie le mercredi 1^{er} avril 2009, votre commission des affaires économiques a examiné le présent rapport et l'a adopté à l'unanimité.

ANNEXE I

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

- M. Jean-Paul Emorine, sénateur de Saône-et-Loire, président de la commission des affaires économiques ;
- M. Pierre Hérisson, sénateur de la Haute-Savoie, vice-président de la commission des affaires économiques ;
- M. Dominique Braye, sénateur des Yvelines ;
- M. Daniel Reiner, sénateur de Meurthe-et-Moselle ;
- M. Jean Desessard, sénateur de Paris ;
- M. Adrien Giraud, sénateur de Mayotte.

La délégation était accompagnée d'un fonctionnaire de la commission des affaires économiques, M. Maxime Reversat, administrateur.

ANNEXE II

PERSONNES AUDITIONNÉES

– M. Yutaka Iimura, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon en France ;

– M. Jean-Christophe Donnellier, directeur des relations internationales de la direction générale du Trésor et de la politique économique au ministère de l'économie et des finances.

ANNEXE III

PROGRAMME DE LA MISSION

| Mercredi 10 septembre 2008 (Tokyo) | |
|------------------------------------|---|
| 11 h 00 12 h 15 | Prise de contact à la mission économique française à Tokyo avec M. Louis-Michel Morris, chef de la mission |
| 12 h 30 14 h 00 | Déjeuner offert par M. Philippe Faure, ambassadeur de France au Japon |
| 14 h 30 15 h 30 | Présentation de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) |
| 15 h 30 16 h 30 | Entretien avec M. Jacques Chambert-Loir, directeur du groupe Total pour l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie |
| 19 h 00 21 h 00 | Cocktail avec les représentants du commerce extérieur de la France et de la chambre de commerce et d'industrie française du Japon, et notamment MM. Gaël Austin, président de la section des conseillers du commerce extérieur de la France au Japon, et Michel Lachaussée, président de la chambre de commerce et d'industrie française du Japon |
| Jeudi 11 septembre 2008 (Tokyo) | |
| 8 h 00 9 h 30 | Visite accompagnée par M. Yamamoto, directeur, et M. Yamada, représentant de la mairie de Tokyo, du marché aux poissons de Tsukiji |
| 10 h 00 11 h 00 | Entretien avec M. Isao Nakasu, président, et M. Masashi Nishimura, responsable des affaires internationales, de la Japan fisheries associations |
| 11 h 30 12 h 30 | Entretien avec M. Masayoshi Honma, professeur à l'école d'agriculture et des sciences de la vie de l'université de Tokyo |
| 13 h 00 14 h 30 | Déjeuner avec MM. Shigeo Fuji, directeur exécutif, et Hirofumi Kobayashi, manager de l'Union centrale des coopératives agricoles |
| 15 h 30 16 h 30 | Visite guidée de la Diète et entretien et entretien avec le président, M. Didier Hoffmann, et plusieurs membres de la commission pour les affaires économiques et industrielles de la chambre des conseillers |
| 17 h 00 18 h 00 | Entretien avec des représentants de l'entreprise NTN |
| 19 h 00 21 h 00 | Dîner avec le groupe d'amitié franco-japonais de la chambre des conseillers, en présence notamment de son président, M. Masatoshi Wakabayashi, de sa vice-présidente, Mme Wakako Hironaka, et de la vice-présidente du Sénat, Mme Akiko Santo |

| Vendredi 12 septembre 2008 (Tokyo) | |
|--|--|
| 9 h 00 10 h 30 | Visite du Japan hydrogen & fuel cell demonstration project (JHFC) à Yokohama. Entretien avec M. Norikazu Ogino, responsable du Japan automobile research institute (JARI) |
| 11 h 30 12 h 30 | Rencontre avec M. Uno, directeur des affaires internationales de l'agence des PME du ministère de l'économie et de l'industrie |
| 13 h -14 h 30 Déjeuner | Déjeuner avec des représentants de sociétés de venture capital qui investissent dans des PME innovantes : <ul style="list-style-type: none"> - M. Yoshitaka Kitao, representative director & CEO, SBI holdings, Inc ; - M. Hisamitsu Arai, président de Tokyo small & medium business investment & consultation Co. Ltd ; - M. Munetsugu Wakamatsu, directeur général de JAFSCO Co., Ltd ; - M. Junji Takasaki, Senior Executive Officer, NIF SMBC ventures Co., Ltd ; - M. Naoto Takano, Senior Managing Director, Mizuho capital Co., Ltd. |
| 15 h 15 17 h 15 | Visite du centre technologique Technowing. Entretien avec M. Ishi, directeur de la promotion industrielle de la mairie d'Ota |
| 19 h 00 21 h 00 | Dîner avec M. Martin Jordy, président d'Alcatel-Lucent Japon |
| Samedi 13 septembre 2008 (Tokyo, puis Kyoto) | |
| 10 h 00 12 h 00 | Visite du showroom Panasonic de Tokyo. Entretien avec Mme Masako Yamada, directrice |
| 12 h 30 14 h 30 | Déjeuner avec M. Tomotaka Goji, président de The university of Tokyo edge capital Co. Ltd. |
| Après-midi | Transfert pour Kyoto en Shinkansen |
| 19 h 00 21 h 00 | Dîner offert par M. Alain Nahoum, consul général de France à Osaka et Kobe |
| Dimanche 14 et lundi 15 septembre 2009 (Kyoto) | |
| 8 h 30 | Temps libre. |
| Mardi 16 septembre 2008 (Kobe) | |
| 10 h 00 12 h 00 | Visite du cluster des sciences de la vie. Présentation générale par M. Kenji Okada, directeur associé du projet de développement de l'industrie médicale |
| 12 h 30 14 h 00 | Déjeuner avec M. Toshizo Ida, gouverneur, et M. Kazushige Taki, directeur général pour les affaires internationales et le tourisme du département de Hyogo |
| 15 h 00 15 h 45 | Entretien avec des représentants du Zen-Noh Hyogo, syndicat mixte pour la promotion et la diffusion de la viande bœuf de Kobe |
| 16 h 30 17 h 25 | Visite de l'exploitation de bœufs de Kobe Masuda flour milling |